

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
People's Democratic Republic of Algeria
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministry of Higher Education and Scientific Research



Ammar Telidji University of Laghouat
Faculty of Lettres & Languages

Department of : French

جامعة عمار تليجي بالأغواط
كلية الآداب واللغات

قسم: اللغة الفرنسية

Le fonctionnement des théories linguistiques

Module : Les théories linguistiques

Spécialité : Sciences du langage

Niveau : Master en sciences du langage

Dr. Abdelkader BENALI - MCA

Année universitaire : 2025 – 2026

Avant-propos

Ce travail qui est destiné aux étudiants de Master en sciences du langage vise essentiellement à consolider un certain nombre de connaissances ayant une relation avec les théories linguistiques. Il ne présuppose aucune connaissance en linguistique ni en une autre discipline connexe (logique, philosophie, psychologie, science cognitive, etc.). Nous avons tenté d'approcher un domaine assez complexe par ses approches qui sont relativement peu appréhensibles par beaucoup d'étudiants.

Depuis les années 1960, un champ de recherche s'est développé sous le nom de « structuralisme ». Il ne s'agit pas là d'une simple caractéristique de la linguistique à des données qu'elle ne prenait pas en compte jusque-là ; comme si, pour reprendre les termes de Saussure, une « linguistique de la parole » était venue compléter une linguistique de la « langue ». Il s'agit plutôt d'une entreprise foncièrement transdisciplinaire, voire pour certains postdisciplinaire, qui, traversant l'ensemble des sciences humaines et sociales et des humanités, va à l'encontre de la tendance à la division du savoir en domaines de plus en plus spécialisés.

L'étudiant qui a besoin de se faire une idée plus précise de cet immense champ de recherche n'a pas la tâche facile. Certes, il existe de par le monde un nombre considérable de manuels d'introduction, la plupart en anglais, mais ils ont tendance à ne prendre en compte que les travaux qui appartiennent à leur propre aire culturelle ou même à leur propre courant et à privilégier tel ou tel type d'usage du discours (la conversation, les médias, le Web, les discours institutionnels, les textes écrits...), en ignorant la diversité des manifestations du discours.

Le polycopié que nous présentons ici ne cherche pas à se substituer à ces manuels d'introduction, mais à les compléter. Son but est d'aider ceux qui, pour une raison ou une autre, sont amenés à rencontrer les études de théories linguistiques, à mieux appréhender les lignes de force qui structurent ce champ, à identifier les catégories sur lesquelles reposent les méthodes d'analyse, à prendre conscience de l'hétérogénéité des théories. L'étudiant ne va donc pas trouver dans ce polycopié des méthodes immédiatement opératoires, mais il doit acquérir le recul nécessaire pour s'orienter efficacement dans le labyrinthe des terminologies et des méthodes. Mais cherche à répondre à une double exigence, pédagogique et épistémologique.

La légitimité d'une linguistique générale parfaitement autonome a pour soubassement théorique l'intégralité des théories linguistiques développées tout au long du 20^e siècle car les divers mouvements structuralistes ont dû d'emblée ou par tâtonnement éliminer ce qu'il y restait de caduc : un psychologisme plus ou moins explicite qui empêche d'attribuer un statut pleinement linguistique à l'articulation phonématique et ne permet pas d'apercevoir que tout ce qui compte dans la langue se trouve représenté, sous une forme ou sous une autre, à chaque point du circuit de la parole.

Au-delà, points de vue et méthodes diffèrent largement d'une école ou d'une tendance à une autre, et les concordances terminologiques recouvrent souvent des divergences fondamentales. On doit donc renoncer à présenter, dans un seul et même ouvrage, l'ensemble des doctrines qui ont cours parmi les linguistes contemporains.

Table des matières

Avant-propos	02
Table des matières	03
Liste des abréviations	07
Introduction Générale	08
Chapitre 1 : Le structuralisme et les théories linguistiques	10
1. Principes essentiels du structuralisme	11
2. Le structuralisme européen (Saussure, Troubetskoï, Hjelmslev, Jakobson, Martinet)	12
2.1. Du système à la structure	12
2.2. L'opposition phonologique de Troubetskoï	12
2.3. La glossématique (Hjelmslev)	15
2.3.1. L'interprétation du CLG	15
2.3.2. L'axiomatisation	16
2.3.3. Schéma/usage- contenu/expression	16
2.3.4. La question de sens	16
2.3.5. Les fins de la théorie	17
2.4. Linguistique et poétique (Roman Jakobson)	17
2.4.1. Similarité et contiguïté	18
2.4.2. Combinaison et sélection	18
2.4.3. Poétique : priorité de la forme	19
2.4.4 La forme de la poésie	20
2.5. La pensée fonctionnaliste d'André Martinet	21
2.5.1 La pertinence communicative	21
2.5.2. La double articulation : phonème et monème	22
2.5.3. Une linguistique générale fonctionnelle	22
3. Le structuralisme américain (Bloomfield, Chomsky, Harris)	24
3.1. Le béhaviorisme ou psychologie du comportement	24
3.2. Bloomfield et le descriptivisme	25
3.2.1. Une conception mécaniste du langage (mentalisme et mécanisme)	25
3.2.2. Le primat de la description	26
3.2.3. La signification	26

3.2.4. Les unités de la langue	27
3.2.4.1. Le postulat fondamental de la linguistique	27
3.2.4.2. Les formes linguistiques et les constituants	28
3.2.5. La grammaire comme arrangement des formes linguistiques	29
3.3. Noam Chomsky et le modèle génératif	30
3.3.1. La théorie standard	30
3.3.1.1. Les modèles syntaxiques	30
3.3.2. Le modèle standard	31
4.4. Zellig. S. Harris et le distributionnalisme	32
4.4.1. Les cadres du distributionnalisme	33
4.4.2. Les méthodes de la description linguistique	34
4.4.3. Du distributionnalisme au transformationnalisme	36
4.4.3.1. La notion de transformation	37
4.4.4. L'analyse du discours	38
Chapitre 2 : Les théories de la linguistique énonciative	40
1. La théorie de l'énonciation d'Emile Benveniste	40
1.1. Le fondement de la théorie de l'énonciation d'É. Benveniste	41
1.1.1. L'appareil formel de l'énonciation	41
1.1.2. La distinction entre morphologie et grammaire	41
1.1.3. Le discours comme manifestation de l'énonciation	42
1.1.4. Phonologie et énonciation	42
1.1.5. Sémantique et énonciation	42
1.2. L'appareil formel de la langue	43
1.2.2. Temporalité et énonciation	44
1.2.3. L'énonciation et les formes syntaxiques	45
1.2.4. L'énonciation et le discours	45
1.2.4.1. L'énonciation et le dialogue	46
2. La théorie de Catherine Kerbrat-Orecchioni : la subjectivité dans le langage	47
2.1. Les déictiques	49
2.1.1. Les problèmes de définition	49
2.1.1.1. La position du problème : les différents types de mécanismes référentiels	49

2.2. Les subjectivèmes « affectif » et « évaluatif » ; axiologisation et modalisation	51
2.2.1. Les adjectifs affectifs	52
2.2.2. Les évaluatifs non axiologiques	53
2.2.3. Les évaluatifs axiologiques	53
3. La théorie d'Oswald Ducrot: l'insertion du contexte ordinaire mondain	54
3.1 Signification de la phrase / vs/ sens de l'énoncé	55
3.2. Statut de la linguistique chez Ducrot	55
3.3. Conception générale de la langue	56
3.4. Structure et énonciation	56
3.5. La théorie de la polyphonie	57
4. La théorie de l'énonciation d'Antoine Culioli : les opérations énonciatives	58
4.1. Fondements théoriques et épistémologiques de la théorie d'A. Culioli	58
4.2. Nature des opérations : Théorie des repérages et des domaines notionnels	60
4.2.1. L'opérateur	60
4.2.2. Une théorie de l'altérité	60
4.2.3. Domaines notionnels	61
4.2.3.1. Statut hybride de la notion	61
4.2.3.2. Notion et occurrence	62
4.2.3.3. Articulation entre repérage et domaines notionnels	62
4.3. À la recherche des invariants	63
4.3.1. Nature du formalisme	64
4.4. L'identité des unités linguistiques	64
4.5. La situation d'énonciation	65
4.6. Les opérations énonciatives et mécanismes référentiels	65
Chapitre 3 : La pragmatique	67
1. La théorie de l'énonciation et de la pragmatique	67
1.1. Fondements historiques de la pragmatique	67
1.2. Une multitude de définitions	68
2. Les actes du langage : Austin et Searle	69
2.1. Les actes du langage chez Austin	70
2.2. Performatifs explicites vs performatifs implicites	71

2.3. La compréhension du langage	71
2.3.1. Les processus codiques	71
2.3.2. Les processus inférentiels	71
2.3.3. Taxinomie d'Austin des valeurs illocutionnaires	72
2.4. Les actes du langage chez John Rogers Searle	72
2.4.1. Le principe d'exprimabilité	73
2.4.2. La taxinomie des actes de langage selon Searle	73
2.4.3. Analyse de la phrase	74
2.4.4. Les règles constitutives de l'acte illocutionnaire	74
2.5. L'hypothèse performative et le performadoxe	76
2.5.1. L'hypothèse performative	76
2.5.2. Le performadoxe	76
Conclusion générale	77
Références bibliographiques	79

Liste des abréviations

<i>AL</i>	Argumentation de la langue
<i>CLG</i>	Cours de linguistique générale
<i>DNPD</i>	Dire et ne pas dire
<i>LD</i>	Lois du discours
<i>MD</i>	Modificateur déréalisant
<i>SES</i>	Sens et signification
<i>SNPD</i>	Sous-entendu non présupposé

Introduction générale

« La linguistique conduit ainsi pour sa part au plus beau résultat de toute science, qui est de rattacher au grand toutes les parties en apparence les plus fragmentaires » (Gaston Paris).

Il est d'une évidence concrète que la linguistique commencerait avec Saussure et le *CLG*. Cette posture définit la doxa de la discipline en lui attribuant à la fois son homogénéité ostentatoire mais aussi les limites qui sont souvent restrictives.

À travers ce travail nous tenterons de mettre en évidence une vision cohérente des conceptions linguistiques du XIX^e siècle, qui englobe les principales césures théoriques à la faveur desquelles se rattachent les conditions du développement des sciences du langage du XX^e siècle. Et de ce fait, la présentation des grandes étapes, ayant contribué à l'essor de l'ensemble des théories linguistiques, permet une meilleure compréhension des conceptualisations contemporaines.

Il va de soi que la linguistique qui est une discipline théorique est aussi une discipline empirique car son but est de donner des descriptions et des explications de faits de langues.

Le malheur, pour la linguistique d'aujourd'hui, est qu'elle n'est plus la seule discipline qui ait quelque chose à dire sur le langage naturel. La psychologie, la philosophie, l'informatique, l'intelligence artificielle, les neurosciences, etc., ont toutes développé des hypothèses et des théories sur le langage, qu'elles aient trait à l'apprentissage, à l'acquisition, à la signification, à la référence, au traitement de la parole, au dialogue homme-machine, à la traduction automatique, ou encore à l'étude des pathologies liées au langage. Ceci explique que l'on parle plus volontiers actuellement de *sciences du langage* que de *linguistique*.

Pour autant, notre polycopié n'est pas une introduction aux sciences du langage. Le domaine disciplinaire serait beaucoup trop étendu, et c'est la raison pour laquelle nous évoquerons des domaines qui représentent le socle des études linguistiques à savoir les théories de l'énonciation et la pragmatique.

Le polycopié est reparti en trois chapitres construits et agencés selon une perspective qui répond à une exigence autant que possible à un développement historique et épistémologique soucieux de restituer les filiations. Dans chaque conception, nous nous sommes assignés à respecter dans une égale mesure la préoccupation prépondérante de la singularité des théories tout autant que de leurs déterminations conceptuelles et historiques.

Le chapitre 1 expose les fondements de la pensée structuraliste et les théories sous-jacentes où il est question des implications de l'interprétation structuro-fonctionnaliste depuis la contribution fondatrice du cercle de Prague jusqu'aux conceptualisations, décisives pour la sémiotique, du cercle de Copenhague. Il est également spécifié par des lignes de lectures fonctionnalistes et des

orientations au postulat dynamique. Ce qui est conventionnellement appelé le structuralisme européen et le structuralisme américain.

Le chapitre 2 est consacré aux théories linguistiques de l'énonciation qui, issues de Benveniste, de Orrechioni, de Ducrot et de Culioli, tentent de penser les mécanismes de la mise en discours, en exposant la réflexion linguistique à la problématique de l'énonciation en intégrant, selon les accentuations diverses, la question des régulations du discours et de la place qu'occupe le sujet parlant.

Le chapitre 3 rend compte de l'originalité de la perspective pragmatique au double point de vue de son origine philosophique et de son apport à la linguistique. La démarche pragmatique se place, dans ce sens, comme le prolongement de la critique structuraliste. Elle s'autorise à la confluence de réflexions de provenance diverses et se laisse difficilement circonscrire dans un cadre où le langage est pris en considération comme discours producteurs d'effets, comme puissance d'intervention dans le réel.

En guise de conclusion, nous pouvons affirmer sans ambages que la naissance et le renouvellement des théories ont connu des divergences et des positions qui ont affermi les écoles et les générations. Qualifiées tantôt de « modes », tantôt d'« hérésie », ou encore d'« idéologie », les théories se succèdent et ou coexistent dans l'ombre ou dans l'hégémonie.

Introduction

Dans le chapitre 1 nous présenterons le socle théorique du structuralisme en tant que courant de pensée ayant contribué au développement de la langue qui est considérée comme un ensemble d'unités structurées par des réseaux de relation. Il s'agit, dans ce sens, d'expliquer l'évolution et le fonctionnement du structuralisme européen et le structuralisme américain.

Chapitre 1 : Le structuralisme et les théories linguistiques

Qu'est-ce que le structuralisme ?

Une théorie selon laquelle l'être humain ne peut être appréhendé qu'à travers un réseau de relations symboliques qui sont autant de structures auxquelles il participe sans en être conscient. En sciences humaines (anthropologie, psychologie, sociologie, linguistique, etc.), c'est un « Courant de pensée des années 1960, visant à privilégier d'une part la totalité par rapport à l'individu, d'autre part la synchronicité des faits plutôt que leur évolution, et enfin les relations qui unissent ces faits plutôt que les faits eux-mêmes dans leur caractère hétérogène et anecdotique. »

Le structuralisme s'inspire du modèle linguistique, notamment du "**Cours de linguistique générale**" de **Ferdinand de Saussure** (1916) qui appréhende toute langue comme un système dans lequel chacun des éléments n'est définissable que par les relations d'équivalence ou d'opposition qu'il entretient avec les autres, cet ensemble de relations formant la « structure ».

Dans les années 1960, le structuralisme devient un courant de pensée des sciences humaines pour lequel les processus sociaux sont **issus de structures fondamentales** qui sont le plus souvent non conscientes. Il privilégie la totalité par rapport à l'individu considéré comme indissociable de la structure globale, la synchronicité des faits plutôt que leur évolution ainsi que les relations qui unissent ces faits plutôt que les faits eux-mêmes.

Le structuralisme linguistique ne constitue pas une école unique se référant à une doctrine précise ; il s'agit bien plutôt d'un ensemble de courants, voire d'individus, qui ont développé des théories diverses fondées sur certains principes généraux communs. Le nom même de « structuralisme » indique que la langue est conçue comme une structure, c'est-à-dire comme un ensemble d'unités structurées par des réseaux de relations : la parenté avec l'approche saussurienne est claire (bien que le terme même de « structure » soit absent chez Saussure, qui ne parle que de « système »). D'où une commune attention portée à la forme et un même effort pour décrire la langue comme une pure combinatoire d'éléments.

Entre les années 1920 et les années 1960, le structuralisme linguistique se développe de façon indépendante en Europe d'une part, aux États-Unis d'autre part. L'Europe voit se constituer à Prague le cercle linguistique autour de Nikolaï Troubetzkoy (1890-1938) et de Roman Jakobson (1896-1982), à Copenhague la « glossématique » de Louis Hjelmslev (1899-1965), et à Paris le « fonctionnalisme » d'André Martinet (1908-1999) ainsi que la « psychomécanique » de Gustave Guillaume (1889-1960). Aux États-Unis, outre des travaux d'inspiration ethnolinguistique et comparatifs, avec Edward Sapir (1884-1939), Benjamin Whorf (1897-1941)

et Joseph Greenberg, (1915-2001), le structuralisme est marqué par le « distributionnalisme » de Leonard Bloomfield (1887-1948), Charles Hockett (1916-2000) et Zellig Harris (1909-1992).

Pour E. Benveniste (1966) le terme « structure » a pris en linguistique, au cours de ces vingt dernières années, une extension considérable depuis qu'il a acquis une valeur doctrinale et en quelque sorte notre programmatique. Ce n'est plus tant du reste *structure* qui apparaît désormais comme le terme essentiel que l'adjectif *structural*, pour qualifier la linguistique. Très vite *structural* a entraîné *structuralisme* et *structuraliste*. Il s'est créé ainsi un ensemble de désignations que d'autres disciplines empruntent maintenant à la linguistique pour les adapter à leurs propres valeurs. On ne peut parcourir aujourd'hui (!) le sommaire d'une revue de linguistique sans y rencontrer un de ces termes, souvent dans le titre même de l'étude. Que le souci d'être « moderne » ne soit pas toujours étranger à cette diffusion, que certaines déclarations « structuralistes » couvrent des travaux de nouveauté ou d'intérêt discutable, on l'admettra sans peine. On aura à dénoncer l'abus, mais d'expliquer l'usage. Il ne s'agit pas d'assigner à la linguistique « structurale » son champ, ses bornes, mais de faire comprendre à quoi répondait la préoccupation de la *structure* et quel sens avait ce terme chez ceux des linguistes qui, les premiers, l'ont pris dans une acception précise.

1.Principes essentiels du structuralisme

Le linguiste travaille sur un corpus qui est la **manifestation matérielle** de la compétence linguistique d'un ou de plusieurs individus. Le fonctionnement d'une langue dépend en effet de règles que les locuteurs appliquent individuellement sans avoir une conscience explicite du système dont elles dépendent.

Pour décrire ce système et en dégager les règles de fonctionnement, le linguiste observe tout d'abord les comportements linguistiques. En cela, la linguistique est une science empirique. Mais elle est également une science théorique ; sur la base de ses observations, le linguiste construit une théorie ou un modèle destinés à expliquer le fonctionnement de la compétence linguistique. Il doit par conséquent :

- observer attentivement des manifestations linguistiques concrètes
- les décrire avec un maximum de détails
- construire, à partir des faits observés, des hypothèses, des règles et des lois ;
- élaborer un modèle linguistique cohérent expliquant le fonctionnement de la langue en s'appuyant sur l'ensemble des hypothèses, règles et lois.

Le linguiste étudie la *langue*. **Son objectif est de faire l'inventaire de ses unités constitutives et d'en dégager les règles de fonctionnement à différents niveaux de structures (phonologiques, morphologiques, syntaxiques).** La linguistique structurale est toujours taxinomique.

Pour cela, il faut travailler sur ce qui est commun aux usagers d'une langue donnée. La *langue* est sociale et indépendante de l'individu. La *parole*, au contraire, est la partie individuelle de la langue. Elle est soumise à diverses variations (régionales, idiosyncrasiques,

etc). Son étude reste secondaire tant que les règles générales du fonctionnement de la langue ne sont pas établies et inventoriées.

2. Le structuralisme européen (Saussure, Troubetskoï, Hjelmslev, Jakobson, Martinet)

2.1 Du système à la structure (Saussure)

Le terme de système désigne un assemblage, et, depuis le XVII, un ensemble constituant un tout organique. C'est à peu près dans ce sens que Saussure utilise le terme dans le *CLG* pour donner une première caractérisation de la langue « système de signes ». À bien considérer cette définition très générale, elle ne dit rien de la manière dont est organisé le « tout organique » que constitue un système donné (linguistique ou autre). C'est à cet endroit qu'intervient précisément le concept de structure, puisqu'il vient désigner et qualifier un certain type de rapport entre les éléments dont se recompose le « tout organique » en question. De fait, la définition complète du mot *système* inclut une spécification supplémentaire : un système est un ensemble constituant un tout organique possédant une structure. Ces deux éléments définitionnels font par conséquent état d'une relation de complémentarité, voire d'inclusion : la division système / structure réfère non seulement à la possibilité d'un tout doté d'autonomie, mais encore à l'idée d'un tout doté d'un mode d'organisation propre auquel il doit justement son autonomie.

La définition du concept de structure fait manifestement droit à ce qui s'impose alors comme un certain type de contrainte ou de règle, puisqu'il désigne un ensemble formé de phénomènes solidaires, tels que « chacun dépend des autres et ne peut être ce qu'il est que dans et par sa relation avec eux ». C'est donc la particularité du mode de structuration de ses éléments qui fonde la spécificité d'un système.

Si l'on considère, à présent, au-delà d'une définition purement sémantique de ces deux termes, l'enjeu théorique qui résulte de leur articulation dans tel ou tel ordre conceptuel donné, il est plus facile de comprendre en quoi les différentes versions du structuralisme définissent autant d'interprétations productives du concept saussurien de système. Il s'est agi, dans chaque cas, d'axer les théories avec les programmes de recherches qu'ils impliquent sur les différents niveaux d'organisation de la langue, à partir du principe que leurs constituants obéissent à des règles précises et identifiables d'agencement et d'emploi.

2.2 L'opposition phonologique de Troubetskoï (les oppositions phonologiques organisées en structure)

En 1926, les linguistes Mathesius, Troubetzkoy, Jakobson, etc., forment le devenu fameux Cercle linguistique de Prague, qui va constituer un efficace agent d'expansion. Les premiers congrès internationaux de Linguistique à La Haye (1928) et Genève (1931) offriront à ces linguistes une tribune exceptionnelle. Experts en AgitProp — surtout Jakobson — ils aligneront des Propositions tranchantes et provocantes qui impressionneront. Pourtant la notion centrale

de *Sprachbund*, isolée comme telle par Troubetzkoy dès 1923, et présentée par son auteur à la tribune de La Haye, suscitera étonnements et réserves.

Troubetskoï apparaît comme celui qui a permis l'instauration et la synthétisation de la phonologie en tant que discipline, à partir des idées fondatrices de Saussure.

Pour Troubetskoï la fonction linguistique des phonèmes se manifeste dans le cadre général de l'opposition phonologique distinctive : il s'agit d'une « différence phonique susceptible de servir dans une langue donnée à la différenciation des significations intellectuelles ». Par exemple, en français, on peut parler d'opposition distinctive entre les phonèmes /p/ et /b/ quand ils servent à distinguer les suites de sons [pa] et [ba], et donc les mots *pas* et *bas* possèdent des significations différentes. En revanche, une opposition entre deux phonèmes qui n'aurait pas cette fonction distinctive sur le plan du sens ne serait pas pertinente. On parle alors d'opposition non distinctive.

Cela veut dire que le système phonologique d'une langue est fondé sur les relations d'opposition entre les phonèmes, et non sur leur simple description, ce qui reviendrait à adopter une perspective phonétique.

Troubetskoï définit deux types d'opposition phonologique : la corrélation et la disjonction.

La corrélation va opposer des couples de phonèmes qui possèdent ou ne possèdent pas la propriété de sonorité. Ainsi en français, vont s'opposer par exemple /p/ et /b/, /t/ et /d/.

L'opposition relevant de la disjonction concerne des couples de phonèmes qui s'opposent sans former un couple de corrélation : les phonèmes /a/ et /u/ par exemple, sont disjoints, ils ne s'opposent pas sur la possession d'un trait particulier.

La neutralisation des oppositions. Un des principes fondamentaux du système phonologique est la neutralisation des oppositions. Cette neutralisation peut être un fait de structure : chaque langue utilise incomplètement le système des oppositions, ce qui réduit les possibilités d'emploi de certains phonèmes. Troubetskoï donne l'exemple des phonèmes /ng/ et /r/ en evenk (langue tOUNGOUZE) et en allemand : alors que /ng/ est employée dans toutes les positions en evenk (initiale, intérieur du mot, finale), il n'existe qu'en finale et à l'intérieur du mot en allemand ; inversement, /r/ est employé dans toutes les positions en allemand, mais n'existe pas à l'initiale en evenk. Cela veut dire que dans les positions où le phonème est impossible, il n'y a pas d'opposition distinctive possible avec un autre phonème. Donc le système phonologique général des phonèmes est doublé par un système partiel spécifique à une langue.

Mais il existe des neutralisations qui relèvent du contexte qui sont le fruit d'un entourage phonologique de certains phonèmes.

Cela s'appelle la neutralisation dissimilative (ou dissimilation) qui implique une différenciation entre deux phonèmes identiques ou qui possèdent des traits communs s'ils se trouvent dans le même environnement immédiat.

La neutralisation assimilative (ou assimilation), quant à elle, implique la modification d'un phonème au contact avec un autre phonème, les deux possèdent des traits articulatoires communs : en français, dans *absurde*, par exemple, le [b] devient [p] devant [s], [p] et [b] étant tous deux des consonnes occlusives.

Les groupements des phonèmes. Par groupements de phonèmes on entend la combinaison qui s'effectue entre les phonèmes en adoptant des méthodes adéquates pour leur étude.

Si chaque langue possède des lois régissant le groupement de ses phonèmes, il existe néanmoins un type de combinaison qui est universellement admis : la combinaison phonème consonantique + phonème vocalique. L'une des principales tâches consiste à décrire le système de combinaison spécifique à chaque langue selon une démarche que Troubetskoï détaille et qui repose sur le fait de prendre en compte l'aspect phonologique d'une « unité de cadre » plus large et plus formelle qui est le morphème ou le mot.

Dans ce sens, les combinaisons de phonèmes sont à étudier en fonction de l'unité signifiante dont ils sont porteurs contrairement au phonème isolé qui n'est pas porteur de signification et cela en vertu du principe fondateur de la phonologie qui tient compte de la « signification intellectuelle » du système phonologique d'une langue :

« Il va de soi qu'on devra examiner séparément, d'un côté les positions à l'intérieur des unités de cadre en question (initiale, à l'intérieur du mot, finale), et d'un autre côté les trois formes fondamentales des groupements des phonèmes (groupement de phonèmes vocaliques entre eux, groupements de phonèmes consonantiques entre eux, groupements de phonèmes vocaliques et de phonèmes consonantiques) » (1964 : 272)

Ce programme implique ensuite l'exposé de la méthode :

« La méthode qui doit être employée dans l'étude de ces formes de groupements phonématiques découle avec une logique inéluctable avec des questions auxquelles cette étude doit répondre. On doit d'abord rechercher quels phonèmes peuvent se grouper dans la position en question et quels phonèmes s'excluent réciproquement. Ensuite, on doit établir dans quel ordre de succession ces phonèmes se trouvent l'un à côté de l'autre dans la position susdite. Et enfin, on doit indiquer le nombre des termes de chaque groupement de phonèmes admis dans la position en question » (ibid : 272).

L'évolution phonologique

Troubetskoï part de l'idée que l'étude du système d'une langue doit forcément aborder le volet synchronique et diachronique. Le système phonologique évolue c'est pourquoi Troubetskoï exprime des positions fortes à cet égard qui seront ensuite contestées :

« Tout en étant jusqu'à un certain point déterminés par les lois de structure générale – qui excluent certaines combinaisons et en favorisent d'autres – l'évolution du système phonologique est à chaque moment donnée dirigée par la tendance vers un but sans admettre cet élément téléologique, il est impossible d'expliquer l'évolution phonologique. Cette évolution a un sens, une logique interne, que la phonologie historique est appelée à mettre en évidence » (1932, in Pariente 1969 : 163).

Le point de vue téléologique de Troubetskoï implique que les changements phonétiques et phonologiques ne représentent pas un phénomène à part, mais sont structurés en fonction d'une finalité, d'un but qui est en fait l'harmonie des systèmes. Cette conception de faits est une critique des positions des néo-grammairiens mais également de celles de Saussure à qui les pragois reprochent de privilégier la synchronie. L'affirmation de cette tendance du système vers un but sera elle-même remise en cause par Martinet qui y verra une posture trop affective et ne reflète aucune scientificité.

Troubetskoï résume sa position en mettant l'accent sur la phonologie comme un aspect fondamental du structuralisme :

« En résumant tout ce qui vient d'être dit, nous constatons que, comme mouvement scientifique, la phonologie actuelle est caractérisée surtout par son structuralisme et son universalisme systématique. Ce trait la distingue radicalement des écoles linguistiques antérieures, individualisées et atomistes par excellence. [...] L'époque où nous vivons est caractérisée par la tendance de toutes les disciplines scientifiques à remplacer l'atomisme par le structuralisme et l'individualisme par l'universalisme (au sens philosophique de ces termes, bien entendu) » (ibid. : 164).

2.3 La glossématique (L. Hjelmslev)

Par ses premiers travaux (*Études Baltes*, 1932), Louis Hjelmslev se rattache à la tradition de la linguistique historique danoise (Rask, Thomsen, Jespersen). Au cours de l'année 1926-1927, le linguiste s'est familiarisé avec le principe de la linguistique générale, cette influence étant sensible dans *Les principes de grammaire générale* (1928) et la *Catégorie du cas* (1935-1937). Mais le nom et l'œuvre de Hjelmslev restent attachés à la co-fondation, en 1931 avec (H.Uldall) du Cercle linguistique de Copenhague : *On the principles of phenomatics* (1935) constitue une réponse critique au Cercle de Prague. Les recherches menées par Hjelmslev au début des années 40 portent à maturité la conceptualisation fortement marquée par l'ambition théorique ainsi que l'attestent les *Prolégomènes à une science du langage* (1943). Également rédigé en 1943 mais publié en 1963, *Le Langage* – qui introduit le problème diachronique – développe la thèse selon laquelle les changements linguistiques ne seraient dus ni à la nécessité des lois phonétiques (thèse néo-grammairienne), ni à des causes sociales (point de vue défendu par Meillet), mais seraient principalement amputables à la modification des relations logiques qui régissent l'économie des éléments d'un même système.

2.3.1 L'interprétation du CLG

Dès 1935, Hjelmslev, présentant une définition qui rappelle la caractérisation négative de la linguistique telle qu'évoquée par Saussure, indique que la « vraie linguistique »

« doit tenter de saisir la langue non pas comme un conglomerat de phénomènes non linguistiques (physique, psychologique, linguistique, social) mais comme une totalité se suffisant à elle-même, une structure sui generis (1935 : 2).

2.3.2 L'axiomatisation

La théorie esquissée se développera comme une axiomatisation des principales conceptions du CLG. L'analyse de la langue est d'un ensemble de fonctions, *i.e.* de rapports entre différentes variables du même processus :

« On doit affirmer que chaque processus peut être analysé en un nombre limité d'éléments qui servent constamment dans différentes combinaisons [...]. En se basant sur cette analyse, il devrait être possible de ranger ces éléments en classe, selon leurs possibilités de combinaisons. Et il devrait en outre être possible de faire un compte général et exhaustif des combinaisons possibles » (Ibid).

Hjelmslev distingue entre trois types de fonctions : les relations d'interdépendance (un terme présuppose un autre terme), de détermination (la présupposition n'est pas réciproque), de constellation (il s'agit de dépendance plus libres). L'idée première est donc que les éléments impliqués dans un système définissent une structure. Le but de l'analyse linguistique consiste alors à interpréter toute formation de signes comme une manifestation du système.

2.3.3 Schéma/usage ; contenu/expression

Dans la perspective des *Prolégomènes*, la division saussurienne langue / parole est relue sous l'angle de l'opposition schéma / usage. Hjelmslev réaménage cette distinction en introduisant un troisième terme : la norme, comprise comme généralisation collective de l'usage. De sorte que cette tripartition suggère une nouvelle conception de la construction d'un idiome (dans le sens : norme / usage / schéma). D'autre part, l'un des principaux énoncés théoriques du CLG (selon lequel « la langue élabore ses unités en se constituant entre deux masses amorphes [...] cette combinaison produit une forme, non une substance ») conduit à un réexamen de la théorie des signes linguistique. Pour Hjelmslev, le signe constitue une fonction à deux variables (le signifié redéfini comme contenu, le signifiant redéfini comme expression). Dans ce sens, la « forme » linguistique se conçoit sur le mode d'un réseau de relations déterminées entre « les pièces du jeu d'échec ».

2.3.4 La question de sens

L'analyse de la forme linguistique donne lieu à deux conceptualisations complémentaires. Pour rendre compte de la forme du contenu, Hjelmslev fait observer que toute langue constitue un prisme formel qui opère une certaine découpe de la réalité (*i.e.* de la substance). L'exemple de la délimitation du spectre des couleurs dans divers idiomes demeure emblématique de la pertinence de cette thèse. Si la discrimination perceptive constitue un invariant de l'espèce humaine, il reste que les différents idiomes (liés aux différentes cultures) conceptualisent de manière spécifique la diversité chromatique.

Le thème de la configuration de la réalité par les contraintes cognitives que lui impose la forme des langues n'est pas sans évoquer directement l'hypothèse Sapir-Worf. Le sens (ou la « matière ») constitue une « entité définie par le fait qu'elle contracte une fonction avec le principe structural de la langue et avec tous les facteurs qui font que les langues diffèrent les unes des autres », de sorte que « la forme est projetée sur la matière, comme un filet ouvert jette son ombre sur une superficie non divisée qui se trouve sous lui ».

Selon Hjelmslev, la forme du contenu se recompose d'unités plus petites, les plérèmes (équivalents des sèmes de la sémantique componentielle). La forme de l'expression se recompose également d'unités élémentaires, les cérèmes (analogues aux phonèmes). Les rapports fonctionnels qui se nouent entre cérèmes et plérèmes conditionnent la production des glossèmes. La glossématique s'entend alors de l'étude des variations du rapport structural qu'entretiennent ces deux types d'unités – étude rendue possible par la détermination d'une métalangue rigoureuse.

2.3.5 Les fins de la théorie

La théorie du langage se conçoit dans les termes d'« une algèbre de la langue, qui opère avec des entités sans nom, *i.e.* avec des entités arbitrairement nommées et qui n'ont pas de désignation naturelle ». Arbitraire en son principe, la théorie doit être indépendante de toute expérience ; en effet, « les faits expérimentaux ne peuvent jamais renforcer la théorie même, mais seulement son applicabilité » ; enfin la théorie se distingue par sa qualité essentiellement prédictive, puisqu'elle « doit servir à décrire et à prédire [...] n'importe quel texte composé dans n'importe quelle langue » elle est susceptible d'une application « à des langues qui ne sont peut-être jamais réalisées et dont certaines ne se réaliseront peut-être jamais ».

Une forte volonté de formalisation caractérise donc la glossématique. Ce modèle exercera une influence notable sur les développements de la sémiotique européenne et nord-américaine. En France, également, elle suscitera le fonctionnalisme de Martinet, et sera l'une des références théoriques majeures de l'école de Paris. Empruntant à Hjelmslev aussi bien qu'aux travaux des formalistes russes du Cercle de Moscou et du Cercle de Pétersbourg, comme à la logique formelle de F. Reichenbach, A.J. Greimas exposera les principes d'une *Sémantique structurale* (1969) susceptible d'intégrer les différents niveaux de l'analyse sémio-linguistique (depuis l'analyse sémique jusqu'à l'étude des structures narratives).

2.4 Linguistique et poétique (Roman Jakobson)

Le structuralisme chez Roman Jakobson, figure clé du Cercle de Prague, analyse les langues comme des systèmes fonctionnels d'éléments interconnectés, fondés sur des oppositions distinctives. Il décompose les sons en traits distinctifs (phonologie) et explore les axes paradigmatiques et syntagmatiques ainsi que le rôle central des phonèmes. Jakobson a influencé la linguistique et l'anthropologie, reliant ces structures à la communication.

C'est, en effet, à partir de la phonologie que Jakobson développe ses recherches linguistiques : après avoir élaboré ce que l'on appelle la « seconde phonologie Jakobsonienne » aux Etats-Unis (la classification des oppositions se trouve réduite à une typologie de 12 cas, et elle a, d'ailleurs reçu de nombreuses critiques venant du monde des phonologues), il s'oriente vers une réflexion sur les rapports entre son et sens, en particulier en littérature, et plus spécialement en poésie.

La spécificité de Jakobson étant en effet d'avoir étroitement lié littérature et linguistique en fondant la poétique.

Il s'inspire de la méthode de la linguistique à la littérature et part du principe que les éléments d'un texte ne doivent jamais être pris séparément mais toujours comme des composants ou des constituants fonctionnels d'un ensemble organique ; d'un système dans lequel chaque élément entretient une relation avec l'ensemble. Un mot dans ce cas ne tire pas ses effets de sa forme mais de son rapport avec l'ensemble des éléments du texte. Ce qui voudrait dire qu'un même signe (mot) peut avoir des valeurs non seulement différentes mais aussi contradictoires selon le contexte.

2.4.1 Similarité et contiguïté

2.4.2 Combinaison et sélection

Jakobson, reprenant les notions d'axe paradigmatique et syntagmatique de Saussure, rappelle que « tout signe linguistique implique deux modes d'arrangement » : la **combinaison** (axe syntagmatique) et la **sélection** (axe paradigmatique). *Exemple : [Le chat/L'animal/Mon frère] (sélection) + [dort/mange] (sélection) + sur le tapis (combinaison)*. En effet, tout locuteur sélectionne des unités langagières unies dans le code de la langue par des relations de **similarité** (axe paradigmatique/sélection). Dans le message produit, ces unités combinées entretiennent des relations de **contiguïté** (axe syntagmatique/combinaison). Cela veut dire que les signes langagiers sont toujours rapportés à un autre ensemble de signes, le code de la langue pour les unités sélectionnées et le contexte du message pour les unités combinées.

« Les constituants de tout message sont nécessairement reliés au code par une relation interne et au message par une relation externe. Le langage dans ses différents aspects utilise les deux modes de relation » (48).

Les deux types d'aphasie

Jakobson propose une typologie binaire des aphasies fondées sur le modèle sélection / combinaison. Il appelle « trouble de la similarité » l'aphasie dont souffre le malade qui a des difficultés pour trouver des synonymes, passer d'une langue à une autre, être à l'aise dans un discours monologique : puisque c'est seulement la combinaison, donc la contextualisation qui fonctionne, le sujet est plus performant dans le dialogue, dans toutes les formes de discours où le contexte est important. Tout ce qui relève de la sélection lui pose problème : il a par exemple

tendance à remplacer des mots spécifiques par des mots-vicaires comme *chose* ou *machin*, qui ne prennent sens que dans le contexte.

L'autre type d'aphasie est le « trouble de la contiguïté », qui se définit par des difficultés à effectuer des combinaisons nécessaires à l'agencement des énoncés :

« Dans ce type d'aphasie, déficiente quant au contexte [...], l'étendue et la variété des phrases diminuent. Les règles syntaxiques qui organisent les mots en unités plus hautes sont perdues [...]. L'ordre des mots devient chaotique ; les liens de coordination et de subordination grammaticales, soit d'accord ou de rection, sont dissous. Comme on pouvait s'y attendre, les mots dotés de fonctions purement grammaticales, tels que les conjonctions, prépositions, pronoms et articles, disparaissent en premier lieu pour laisser la place au style dit « télégraphique », alors que dans le cas du trouble de la similarité ils sont les plus résistants » (57).

L'intérêt de cette classification binaire de Jakobson est de développer et d'enrichir l'opposition formulée par Saussure entre rapports paradigmatiques et rapports syntagmatiques. Même si cette typologie des aphasies, après avoir enthousiasmé les psychiatres et les neurologues, fut ensuite contestée à cause de son simplisme, cette analyse constitua en son temps une avancée dans l'étude de l'utilisation du langage.

2.4.3. Poétique : priorité de la forme

Pour Jakobson, l'opposition similarité / contiguïté ne se cantonne pas à l'étude des aphasies, mais fonctionne de manière plus large comme phénomène descriptif de l'utilisation du langage, sous la forme d'une opposition reprenant deux des figures prépondérantes de la rhétorique, la métaphore et la métonymie :

« Le développement d'un discours peut se faire le long de deux lignes sémantiques différentes : un thème (topic) en amène un autre soit par similarité soit par contiguïté. Le mieux serait de dire procès métaphorique dans le premier et de procès métonymique dans le second puisqu'ils trouvent leur expression la plus condensée, l'un dans la métaphore, l'autre dans la métonymie. [...] Dans le comportement verbal normal, les deux procédés sont continuellement à l'œuvre, mais une observation attentive montre que, sous l'influence des modèles culturels, de la personnalité et du style, tantôt l'un tantôt l'autre procédé a la préférence » (61).

Métaphore : Procédé de langage (figure, trope) qui consiste à employer un terme concret dans un contexte abstrait par substitution analogique, sans qu'il y ait d'élément introduisant formellement une comparaison. Exemple : Le soleil s'endort dans la mer (coucher de soleil), Naviguer en eau trouble (prendre des risques), avoir le vent en poupe (connaître le succès).

Métonymie : Figure par laquelle on exprime un concept au moyen d'un terme désignant un autre concept qui lui est uni par une relation nécessaire (cause et effet, inclusion, ressemblance, etc.). Exemple : Boire un verre (le contenu), Lire un Zola (l'œuvre), La salle a applaudi (les gens).

Pour Jakobson l'opposition similarité / contiguïté fonctionne de manière plus large comme description de l'utilisation du langage, sous la forme d'une opposition reprenant deux des figures centrales de la rhétorique, la métaphore et la métonymie.

À partir de là, Jakobson esquisse un classement binaire des formes d'utilisation du langage : la poésie serait dominée par la métaphore alors que la prose fonctionnerait sur la métonymie. Il propose aussi une description binaire des grands courants esthétiques : alors que le romantisme et le symbolisme donneraient la primauté au procès métaphorique, le réalisme se fonderait plutôt sur le procès métonymique car « l'auteur réaliste opère des digressions métonymiques de l'intrigue à l'atmosphère et des personnages au cadre spatio-temporel » (63).

On a beaucoup reproché à Jakobson cette tendance à imposer un cadre de description binaire à toutes les productions du langage. Mais ce cadre binaire, peut-être un peu réducteur, constitue un acquis considérable pour l'approche linguistique des textes littéraires, poétiques en particulier : l'élaboration de la notion de fonction poétique permet un regard qui privilégie la forme de l'énoncé littéraire, et la fabrication de cette forme.

2.4.4. La forme de la poésie

Équivalence. Jakobson se demanda selon quel critère linguistique reconnaît-on empiriquement la fonction poétique ?

Il donne sa réponse en avançant la notion d'équivalence. Choissant l'exemple du mot *enfant* (choisi dans le paradigme *enfant, mioche, gosse, gamin*) associé avec un verbe du paradigme du sommeil (*dort, sommeille, repose, somnole*) il écrit :

« Les deux mots choisis se combinent dans la chaîne parlée. La sélection est produite sur la base de l'équivalence, de la similarité, de la dissimilarité, de la synonymie et de l'antonymie, tandis que la combinaison, la construction de la séquence, repose sur la contiguïté. La fonction poétique projette le principe de l'équivalence de l'axe de la sélection sur l'axe de la combinaison. L'équivalence est promue au rang de procédé constitutif de la séquence » (220).

Jakobson signale qu'en poésie, où prime la fonction poétique, mais aussi dans les autres productions langagières où elle n'est pas dominante, les mots sont choisis non pour leur valeur communicationnelle et informationnelle, mais pour le rapport d'équivalence qu'ils peuvent entretenir avec les autres. Il parle aussi de « superposition de la similarité sur la contiguïté qui confère à la poésie son essence de part en part symbolique, complexe, polysémique » (238). C'est pourquoi la poésie est dominée par des formes diverses d'équivalence, sur le plan phonique (rimes, allitérations, assonances, paronomases), rythmique (mètre), syntaxique (parallélismes, symétries), etc.

L'ambiguïté : Cette définition de la fonction poétique implique que le langage poétique n'a pas pour fonction primordiale de décrire le monde réel : la fonction référentielle n'est qu'accessoire, et elle est sérieusement opacifiée par le travail poétique. Cela amène Jakobson à introduire la notion d'ambiguïté, que l'on peut définir comme la co-présence de deux sens, l'un postulant la référence au monde, l'autre émanant des combinaisons du contexte :

« L'ambiguïté est une propriété intrinsèque, inaliénable, de tout message centré sur lui-même, bref, c'est un corollaire obligé de la poésie [...] Non seulement le message lui-même, mais aussi le destinataire et le destinataire devienne ambigus. En plus de l'auteur et du lecteur, il y a le « je » du héros lyrique ou du narrateur fictif et le « tu » ou le « vous » du destinataire supposé des monologues dramatiques, des supplications, des épîtres » (238).

2.5. La pensée fonctionnaliste d'André Martinet

Le terme **fonctionnel** implique que les énoncés langagiers sont analysés en référence à la façon dont ils contribuent au processus de communication.

La pensée fonctionnaliste d'André Martinet (1908 – 1999) se situe dans la droite ligne du structuralisme européen élaboré par Saussure et, dans la perspective fonctionnelle, par le Cercle de Prague, en particulier à travers les travaux de Troubetskoï. Martinet a commencé par des recherches sur l'indo-européen et la phonologie puis a étendu son travail à la linguistique générale.

La conception structurale et fonctionnelle de la linguistique selon Martinet est largement inspirée des travaux de Saussure. Cependant, Martinet estime que ce sont les phonologues et plus largement « [...] les Praguais qui, les premiers, se sont présentés comme structuralistes, mais également, aussi vite, comme fonctionnalistes » (Martinet, 1989 : 149). On peut donc supposer qu'il se situe implicitement dans leur sillage, après avoir évoqué l'héritage de Saussure. Tout en se réclamant du structuralisme saussurien, selon lequel « une langue est un système où tout se tient, où une unité ne vaut que par son opposition aux autres unités du même plan et où les différents plans s'impliquent mutuellement » (1989 : 149), Martinet se considère avant tout comme fonctionnaliste, car il étudie d'une part la langue dans sa fonction de communication, ce qui implique, la prise en compte des phénomènes de dynamique qui se manifestent à chaque instant dans le discours, et que d'autre part, une fois la description réalisée, « les faits sont classés non point en fonction de leur réalité physique, mais de leur rôle dans le processus de la communication linguistique » (Martinet, 1989 : 150).

2.5.1. La pertinence communicative

Pour Martinet, la pertinence communicative constitue un point de vue sur l'objet, une manière de le saisir. Sera considéré comme pertinent sous l'angle communicatif tout objet (structure formelle, unité) qui a pour fonction de délivrer une information.

Martinet privilégie la fonction la plus englobante, celle qui met l'accent sur l'échange entre les protagonistes de la communication. Il distingue deux types de pertinence : la pertinence

distinctive, celle des phonèmes, et la pertinence significative, celle des monèmes, notion nouvelle en linguistique, qu'il introduit dans le cadre d'une autre notion, celle de double articulation.

2.5.2 La double articulation : phonèmes et monèmes

La double articulation est un trait distinctif du langage humain. Les langues humaines sont, en effet, construites sur une codification à deux étages, et « chacune des unités qui résultent d'une première articulation est en effet articulée à son tour en unités d'un autre type » (1991 : 13).

Première articulation

La première articulation fait se combiner entre elles des unités minimales significatives, de manière à ce que s'ordonne « l'expérience commune à tous les membres d'une communauté linguistique ». En même temps, l'infinie possibilité de combinaison donne à chaque locuteur la faculté de produire des énoncés uniques.

Ces unités de première articulation possèdent un sens et une forme vocale, ce sont des signes à deux faces, un signifiant et un signifié. Martinet les appelle des *monèmes* (il emploie aussi *signe* comme équivalent). Exemple : *in-désir-able*. Il met en place cette notion pour définir ces unités ou des structures qui possèdent une pertinence communicative, considérant que la notion de morphème n'est pas opératoire.

Deuxième articulation

Toutes les langues du monde ont un ensemble de sons qu'elles combinent pour créer des mots. Ces sons sont appelés des phonèmes. Les phonèmes, unités de deuxième articulation, n'ont pas de signification pour eux-mêmes. Le phonème /a/, dans chapeau n'a pas de signification mais il se combine à d'autres phonèmes pour créer une unité qui, elle, a une signification, à savoir le mot « chapeau ». On dit que le phonème est une unité distinctive, car il permet de distinguer les mots entre eux.

Grâce à la deuxième articulation du langage, nous n'avons pas besoin de produire et de percevoir des milliers de sons différents. La double articulation résout les problèmes liés à l'acquisition du langage par les enfants. La double articulation permet aux langues d'être des systèmes de communication extrêmement économiques.

À partir d'une trentaine de phonèmes, unités dépourvues de signification, on crée des milliers de mots, unités signifiantes, qui permettent à leur tour de créer des milliards d'énoncés, y compris des énoncés que nous n'avons jamais entendus auparavant.

2.5.3. Une linguistique générale fonctionnelle

À partir de ces principes, Martinet organise les composantes de la linguistique de la manière suivante :

La phonologie ou phonématique

Elle étudiera les phonèmes, l'intonation, les tons et la place de l'accent. Martinet la définit ainsi :

« La phonologie est l'étude de la façon originale dont chaque langue met à profit les ressources de la phonation pour assurer la communication entre ses usagers. Parmi toutes les latitudes articulatoires, elle en retient un certain nombre susceptible de réaliser des productions acoustiquement bien identifiables. Ce sont elles que les locuteurs utilisent pour caractériser, en les opposant les unes aux autres, les diverses unités significatives et établir des contrastes entre celles qui se succèdent dans la chaîne parlée » (1989 : 112).

La monématique

Elle étudiera les monèmes, en établissant l'inventaire des monèmes d'une langue et en distinguant les monèmes lexicaux (objets d'une lexicologie) et les monèmes grammaticaux (objets d'une grammaire). En effet, dans l'exemple *il va à la chasse*, le segment *va* est constitué d'un monème lexical (porteur du sens du verbe *aller*) et d'un monème grammatical (porteur d'une marque de flexion verbale).

La synthématique

Elle étudiera les synthèmes (*i.e.* les mots composés et dérivés) et leur mode de formation. Martinet appelle en effet *synthème* un segment d'énoncé comportant plusieurs monèmes lexicaux combinés entre eux ; le phénomène de la combinaison étant d'ordre syntaxique, il choisit le terme de synthème. Exemple, le mot *incompressible* comporte trois monèmes (le préfixe *in-*, le suffixe *-ible*, et la base *-compress-*) et constitue un synthème.

La syntaxe

Elle aura pour tâche d'étudier les rapports de dépendance des monèmes et les fonctions qu'ils assument dans un énoncé donné.

Ces quatre domaines constituent des disciplines autonomes, mais Martinet leur adjoint deux disciplines transversales : la morphologie et l'axiologie.

La morphologie

Elle est constituée par l'étude de l'ensemble des marques formelles non pertinentes de la première articulation et de leurs conditions d'apparition.

« Je désigne comme la morphologie l'étude des aberrances formelles », déclare Martinet en 1989 : 35. Les différences formelles qui ne relèvent pas de la fonction de communication sont en

effet nombreuses en français : certaines marques de genre pour des objets inanimés (que *table* soit féminin et *fauteuil* masculin en français ne contribue pas à la communication, d'autant plus que dans d'autres langues, les genres peuvent être différents), certaines modifications de formes des bases selon la dérivation (la différence entre *fabriquer* et *fabricant* n'est pas pertinente).

L'axiologie

Elle étudie la valeur significative des monèmes, *i.e.* les traits constitutifs du signifié (autrement dit les sèmes) des monèmes lexicaux et grammaticaux, ainsi que les effets de sens que les fonctions syntaxiques peuvent produire.

Martinet distingue l'axiologie de la sémantique : « L'axiologie est donc l'étude des valeurs significées qui s'opposent » (1989 : 36).

3. Le structuralisme américain ou le distributionnalisme (Bloomfield, Chomsky, Harris)

Le structuralisme américain, ou distributionnalisme, est un courant linguistique du début du XXe siècle, initié par Franz Boas et développé par Léonard Bloomfield. Il se concentre sur l'analyse synchronique et descriptive des langues (notamment amérindiennes) en se basant sur la distribution des éléments, sans recours à la sémantique. Contrairement au structuralisme européen, il est pragmatique et empirique.

A peu près au même moment où l'œuvre de Saussure fait son apparition en Europe, le linguiste américain **Léonard Bloomfield** pose de façon indépendante une théorie du langage qui présente curieusement des similitudes avec la théorie de **Ferdinand De Saussure**.

Cette théorie a été développée et codifiée plus tard par les élèves de **Bloomfield** et fut connue sous le nom de « **Distributionnalisme** ».

3.1. Le béhaviorisme (ou psychologie du comportement)

La théorie distributionnaliste sur un fond de « psychologie de comportement » développée par **Skinner** et qui se donne pour objectif de mettre de côté « l'introspection » (Observation, analyse de ses sentiments, de ses motivations par le sujet lui-même) et d'étudier la personnalité humaine à partir des comportements observables des êtres humains. Cela se schématise de la manière suivante : **S** → **R** où **S** représente le stimulus et **R** la réponse. Exemple : quand je vois une belle pomme sur l'arbre et j'ai envie de la manger c'est un stimulus, et quand je vais prendre la pomme c'est la réponse.

Pour le béhaviorisme, toutes les actions humaines se résument à cette formule.

- La notion de « distribution » est un concept central dans le structuralisme américain.
- La distribution est la somme des environnements linguistiques dans lesquels peut apparaître un élément analysé.

- Chaque élément va ainsi dégager son identité en fonction des restrictions qui gouvernent son apparition dans tel ou tel environnement. Certains éléments n'acceptent pas n'importe quelle relation de contiguïté.

3.2. L. Bloomfield et le descriptivisme

3.2.1. Une conception mécaniste du langage (mentalisme et mécanisme)

On ne peut parler du travail de Bloomfield sans le situer par rapport à celui de son collègue Sapir. En effet, les deux hommes sont formés et travaillent à la même époque, accordent tous deux la même priorité à l'étude de la forme (Sapir a formulé une approche du phonème antérieure à celle de Troubetskoï, et vraisemblablement en dehors des formulations saussuriennes), mais opèrent des choix théoriques différents. Il serait caricatural de les opposer terme à terme, mais on peut dire quand même que Sapir est du côté d'une approche mentaliste du langage alors que Bloomfield est mécaniste adoptant une perspective béhavioriste. En effet, alors que Sapir parle d'une réalité psychologique du phonème, Bloomfield est explicitement anti-mentaliste, considérant que le langage est accessible de l'extérieur, en tant que comportement, et non de l'intérieur, comme expression de réalités psychologiques ou mentales :

« La théorie mentaliste qui est de beaucoup la plus vieille, et toujours en vigueur dans la conception populaire et chez les hommes de science, prétend que la variabilité de la conduite humaine est le fait de l'intervention d'un facteur non physique, d'un esprit, d'une volonté, ou d'une conscience présente dans chaque être humain. Cet esprit, selon la conception mentaliste, se différencie totalement de tout ce qui est matériel et par conséquent suit un autre type de relation causale ou peut-être aucun. [...] »

La théorie matérialiste (ou mieux mécaniste) prétend que la variabilité de la conduite humaine impliquant le discours, provient seulement du fait que le corps humain est un système très complexe. Les actions humaines, selon la conception matérialiste, sont une partie des séquences de cause à effet, exactement comme celles que nous observons dans l'étude de la physique ou de la chimie » (1933 : 35-36).

Bloomfield n'accepte pas les concepts du mentalisme, pour lui, esprit, volonté, conscience ne sont que des « configurations de succession du monde matériel », des mouvements corporels. Le comportement humain est explicable à partir de données externes, sans recours à des données internes qui ne seraient que des illusions. Le langage est un comportement et peut donc être étudié de manière externe ; il ne s'agit pas pour lui d'une doctrine psychologique mais d'une méthodologie.

Il applique donc au langage le célèbre schéma stimulus-réponse en le formulant de la manière suivante : **S-r-s-R**. **S** est le stimulus externe qui pousse quelqu'un à produire la parole **r**, cette réponse linguistique constituant pour l'auditeur un stimulus **s** qui provoque en retour une réponse **R**. Pour exprimer cet itinéraire comportemental de **S** à **R**.

Il est important de noter que **S** et **R** sont des « événements pratiques » appartenant au monde extralinguistique ; seuls **r** et **s** constituent l'acte linguistique, ce qu'il nomme *discours*.

3.2.2. Le primat de la description

Bloomfield a un programme descriptif : il considère que l'explication des phénomènes du langage n'est pas encore possible. Son descriptivisme est donc un choix méthodologique, qui a pu être considéré comme étroit par ses détracteurs. Ce choix l'amène à refuser tout historicisme et tout fonctionnalisme : les formes du langage seront observées de l'extérieur, sans prise en compte de leur évolution historique ni de la fonction qu'ils remplissent dans le système. Le descriptivisme de Bloomfield implique également une mise à l'écart de la signification : il refuse la conception mentaliste du signifié. Pour lui, le signifié est l'ensemble des événements pratiques auxquels est lié un énoncé ; sa description est considérée comme impossible car la saisie de cet ensemble est impossible :

« Pour donner une définition scientifiquement exacte de la signification de chaque forme d'une langue, il nous faudrait posséder un savoir scientifiquement exact de tout ce qui forme l'univers du locuteur ».

Mais cette mise à l'écart ne concerne que la méthode de travail élaborée par Bloomfield, en fait la signification n'est nullement absente de ses analyses, elle est même omniprésente dans son discours, mais elle est considérée comme une difficulté insoluble en l'état actuel des recherches.

Étudier une langue, ce sera donc réunir un corpus *i.e* un ensemble d'énoncés effectivement émis, dans le but de faire apparaître des régularités formelles, sans prise en compte de l'aspect sémantique. Le seul concept qui sera considéré comme valide dans l'analyse sera celui de contexte linéaire ou d'environnement.

3.2.3 La signification

Bloomfield revient constamment sur le problème de la signification dans *Language*, en particulier dans le chapitre 9 intitulé « la signification ». Il en présente une définition de la signification à travers deux formulations l'une positive, d'inspiration behavioriste, l'autre négative qui remet en cause la posture mentaliste et d'appui pour présenter une conception mécaniste et physicienne de la signification. Ces deux formulations sont importantes, car ils expriment clairement les idées fondatrices de la linguistique bloomfieldienne.

- La signification au prisme du behaviorisme :

« L'étude des sons du discours sans considération de leurs significations est une abstraction : dans leur emploi effectif, les sons du discours sont émis comme des signaux. Nous avons défini la signification d'une forme linguistique comme la situation dans laquelle le locuteur l'énonce et la réponse qu'elle provoque de la part de l'auditeur. La situation et la réponse de l'auditeur sont

étroitement coordonnées, parce que chacun d'entre nous apprend à agir indifféremment comme locuteur ou comme auditeur

situation du locuteur → discours → réponse de l'auditeur,

La situation du locuteur, en tant qu'expression première, présentera habituellement un aspect plus simple que la réponse de l'auditeur ; c'est pourquoi nous discutons et nous définissons souvent les significations comme stimulus du locuteur (132).

- La critique du mentalisme de la signification et l'affirmation du mécanisme :

« Ceux qui adhèrent à la psychologie mentaliste croient pouvoir éviter la difficulté de définir les significations par ce qu'ils croient que se forme chez le locuteur, avant l'énoncé d'une forme linguistique, un processus non physique, pensée, concept, image, sentiment, acte de volonté ou quelque chose d'approchant [...] Le mécaniste n'accepte pas cette solution » (135).

Bloomfield explique en effet que les notions d'image mentale ou de sentiment ne font que recouvrir des mouvements très concrets du corps, qu'ils classent en trois types :

« 1) Des processus sur une large échelle, qui, à peu de chose près, sont les mêmes chez différentes personnes, et qui, parce qu'ils ont une importance sociale, sont représentés par des formes de discours conventionnelles : c'est le cas de j'ai faim, (je suis en colère, effrayé, désolé, heureux ; j'ai mal à la tête) ;

2) Des contractions musculaires et des sécrétions glandulaires à échelle réduite, obscures et très variables qui diffèrent de personne à personne, et qui n'ayant pas d'importance sociale immédiate, ne sont pas représentés par des formes conventionnelles de discours ;

3) Des mouvements silencieux des organes vocaux, qui remplacent les mouvements du parler et ne sont pas perceptibles aux autres » (135).

3.2.4. Les unités de la langue

3.2.4.1. Le postulat fondamental de la linguistique

Suite à sa réflexion sur la signification, Bloomfield a été amené à énoncer ce qu'il appelle « le postulat fondamental de la linguistique », à partir duquel il proposera une organisation des formes linguistique de la langue :

« Puisque nous n'avons aucun moyen de définir la plupart des significations et de démontrer leur stabilité, nous devons considérer le caractère spécifique et stable d'une langue comme présupposition de l'étude linguistique, de même que nous le présupposons dans nos contacts quotidiens avec les gens. Nous pouvons considérer cette présupposition comme le postulat fondamental de la linguistique, c'est-à-dire :

*Dans certaines communautés (communautés linguistiques) certains énoncés sont semblables par la forme et la signification.
Cette qualité des formes du discours est acquise au prix de la rationalité [...]
Notre postulat fondamental implique que chaque forme linguistique a une signification constante et spécifique » (137).*

On comprend que le problème de la signification n'est pas mis en dehors du champ de la linguistique, mais sert au contraire d'appui pour une hypothèse sur le fonctionnement du langage. À partir de là, Bloomfield livre une description de ce qu'il appelle formes et constituants, concepts centraux dans sa théorie.

3.2.4.2 Les formes linguistiques et les constituants

Les formes linguistiques sont les unités du signal, qui, prononcées par les locuteurs, suscitent des réponses à une situation :

« En prononçant une forme linguistique, un locuteur pousse ses auditeurs à répondre à une situation ; cette situation et sa réponse constituent la signification linguistique de cette forme » (150).

Bloomfield distingue deux types de formes linguistiques : les formes lexicales et les formes grammaticales.

La forme lexicale est une combinaison de phonèmes qui possèdent un sens stable dans une communauté linguistique. Cette notion de forme lexicale est une manière de concevoir, à l'intérieur d'une approche béhavioriste du langage, ce qu'une autre tradition appellerait le *Mot*.

La forme grammaticale est une combinaison de ce que Bloomfield appelle des taxèmes ; un taxème est un trait de disposition grammaticale qui est autonome :

« Les traits de disposition grammaticale apparaissent sous des combinaisons variées, mais on peut généralement les isoler et les décrire séparément. Un trait simple de disposition grammaticale est un trait grammatical ou taxème. Un taxème est à la grammaire ce qu'un phonème est au lexique – c'est-à-dire la plus petite unité de forme » (157).

Le segment *Run !*, par exemple, résulte de la combinaison de deux taxèmes, l'exclamation et l'infinitif, isolables et descriptibles séparément.

Bloomfield établit un parallèle rigoureux entre forme lexicale ou phonétique et forme grammaticale ou tactique, en insistant sur le lien entre forme et sens :

« Une forme phonétique et son sens constituent une forme linguistique ; une forme tactique et son sens constituent une forme grammaticale » (157)

Les constituants et leur analyse. Bloomfield met en place la notion de constituant, qui est la base de la procédure d'analyse en constituants immédiats telle qu'elle sera développée par ses

successeurs, surtout à partir des travaux de Harris. Un constituant est un élément qui est commun à des formes complexes :

« Nous voyons que certaines formes linguistiques ont des ressemblances phonétiques et sémantiques avec d'autres formes Exemple : *Ali courait, Bachir tombait*. Une forme linguistique qui possède une ressemblance phonétique et sémantique avec une autre forme linguistique est une forme complexe. La partie commune de toutes formes complexes est une forme linguistique ; c'est un constituant de ces formes complexes. On dit que ce constituant est contenu dans (ou inclus dans ou entré dans) les formes complexes » (153).

Dans les exemples que nous venons de citer, on peut dire que *Ali* et *Bachir* sont des constituants, de même que *courait*, *tombait*. La notion d'inclusion de constituants simples dans des formes complexes est à la base de la conception hiérarchique de la phrase en constituants immédiats.

3.2.5. La grammaire comme arrangement des formes linguistiques

Bloomfield avance l'idée que la grammaire d'une langue représente un système d'arrangement des formes linguistiques. Il définit quatre types d'arrangement :

- *L'ordre*. C'est « la succession dans laquelle on prononce les constituants d'une forme complexe » (154). Par exemple, en français, l'ordre [déterminant + nom] ou [préfixe + radical]. Cette notion correspond au fonctionnement des syntagmes chez Saussure.
- *La modulation*. C'est « l'utilisation de phonèmes secondaire » (155), *i.e.* des phonèmes qui apparaissent au niveau des arrangements grammaticaux comme le ton (qui va distinguer la question de l'ordre dans *Ali ?* ou *Ali !*, par exemple).
- *La modification phonétique*. C'est un « changement des phonèmes primaires d'une forme » (156). En anglais, *do + not* donnera *don't*, *duke* fléchi au féminin donnera *duchess* (modification du *k* en *ch*) alors que dans *count* → *countess*, aucune modification ne se produit. En français, c'est le cas de *mort* → *mortel* (phonétiquement on passe d'un *t* muet à un *t* prononcé) par rapport à *origine* → *originel* où aucune modification n'est effectuée.
- *La sélection des formes*. Au sein de la même disposition grammaticale, les formes peuvent être sélectionnées différemment, cela entraîne des changements de sens. Alors que *John !* ou *boy !* constituent des appels, *run* ou *jump* sont des ordres : la disposition grammaticale est la même, mais la sélection des formes lexicales (nom propre ou verbe) est différente. De même *drink milk* (boire du lait) et *watch John* (surveiller John), sont des expressions infinitives, alors que *fresh milk* (du lait frais) et *poor John* (pauvre John) constituent des formes adjectives : la différence réside dans la sélection du premier constituant, l'un verbal et l'autre adjectival. Bloomfield en conclut que *drink* et *watch* appartiennent à des classes formelles de l'anglais et *fresh* et *poor* à une autre (156).

Pour Bloomfield les taxèmes de sélection se fondent sur les habitudes des locuteurs de n'importe quelle langue : il avance l'explication suivante : *John ran, John fell, Bill ran, Bill fell* et *Our horses ran away*, les taxèmes de sélection sont les expressions nominales (*John, Bill, Our horses*) et les expressions verbales (*ran, fell, ran away*). Et les taxèmes d'ordre contraignent l'ordre [expression nominale + expression verbale]. Les formes lexicales sont utilisées dans les deux positions d'acteur et d'action en vertu de contraintes qui conjuguent des formes et des fonctions conventionnelles. Autrement dit, les formes lexicales sont associées à des classes formelles :

« La grammaire d'une langue comprend alors une série très complexe d'habitudes (taxèmes de sélection) qui font qu'une forme lexicale ne peut être utilisée que dans certaines fonctions conventionnelles ; chaque forme lexicale est toujours attribuée aux formes de classes habituelles. Pour décrire la grammaire d'une langue, nous devons définir les classes formelles de chaque forme lexicale, et déterminer quelles sont les caractéristiques qui font que le locuteur les attribue à ces classes formelles » (249).

C'est, dans ce sens que le fonctionnement de ces classes formelles qui représente la finalité de la linguistique pour Bloomfield, finalité que ses successeurs, et notamment Harris, effectueront selon la conception du distributionnalisme.

3.3. Noam Chomsky et le modèle génératif

Chomsky propose une théorie transformationnelle et générative, dont l'une des caractéristiques est son évolution : il expose ce que l'on appelle la « théorie standard » dans les années 50 et 60, puis la théorie standard étendue en 70 et propose un dernier modèle dans les années 80 avec développements dans les années 90 : « la théorie des principes et des paramètres ».

3.3.1 La théorie standard

Il s'agit d'une théorie des structures linguistiques exposées dans *Structures syntaxiques* (1957). Elle est centrée sur la syntaxe, qui est pour Chomsky le centre de l'analyse d'une langue : pour lui, la syntaxe est autonome, et elle doit permettre de « construire une théorie générale formalisée de la structure linguistique et à explorer les fondements d'une telle théorie » (1957 : 7). À la recherche d'un langage formel, Chomsky examine d'abord la puissance théorique de plusieurs modèles syntaxiques avant de proposer le sien.

3.3.1.1 Les modèles syntaxiques

Chomsky présente une définition très claire de la syntaxe et de sa fonction :

« La syntaxe est l'étude des principes et des processus selon lesquels les phrases sont construites dans des langues particulières. L'étude syntaxique d'une langue donnée a pour objet la construction d'une grammaire qui peut être considérée comme une sorte de mécanisme qui produit des phrases de la langue soumise à l'analyse ».

Il insiste sur ce qu'il appelle « l'indépendance de la grammaire » par rapport au sens. Le but de Chomsky sera d'élaborer un modèle susceptible de rendre compte de toutes les phrases grammaticales d'une langue, sur le plan de leur structure syntaxique. Il donne l'exemple resté fameux de la phrase *Les idées vertes sans couleur dorment furieusement*, parfaitement grammaticale mais asémantique.

Grammaire à états finis. Chomsky examine, dans le cadre d'un modèle théorique de la communication, le cas d'une machine qui partirait d'un état initial pour arriver à un état fini, le résultat étant la production d'une phrase : c'est la grammaire des états finis que Chomsky considère comme « extrêmement puissante et générale » mais qui est inapte à rendre compte de certaines phrases.

Grammaire des constituants. Chomsky se tourne vers l'analyse en constituants, qui est une description en termes de structure syntagmatique. Le modèle propose un ensemble de « formules d'instruction » permettant d'engendrer des phrases via une procédure de « dérivation ».

Grammaire transformationnelle. Le modèle prolonge et améliore celui des constituants où Chomsky introduit de nouvelles règles appelées « transformations grammaticales ». L'exemple de la transformation passive est illustrant dans ce sens.

3.3.2. Le modèle standard

C'est en 1965 que Chomsky propose une théorie générale qui introduit deux concepts centraux en linguistique : les distinctions compétence / performance et structures profondes / superficielles, qui donne une dimension mentaliste à son modèle, puisqu'elles impliquent la présence de schémas internes au sujet, antérieurs à la production des phrases. Chomsky s'écarte alors davantage de l'héritage du distributionnisme, qui privilégie l'empirisme et le mécanisme.

Compétence / performance. Le couple compétence / performance a des analogies avec la distinction saussurienne langue / parole : comme Saussure, Chomsky écarte le travail sur les énoncés produits (domaine de la parole) pour aller vers la grammaire (structure syntaxique). Chomsky situe le travail du linguiste du côté de la compétence des locuteurs, c'est-à-dire des connaissances intuitives qu'un sujet parlant a de sa langue et donc de ses structures.

La linguistique générative n'est pas du tout une théorie des performances, *i.e.* des productions effectives des locuteurs. D'autres linguistiques (distributionnelles, énonciatives, discursives) se

placeront du côté de la performance, et l'on comprend que la distinction chomskienne n'est pas seulement théorique : elle est aussi épistémologique et institutionnelle.

Structures profondes / superficielles. La grammaire transformationnelle postulant l'existence de transformations à partir de phrases-noyau, on peut dire que deux phrases différentes en apparence (structure superficielle) reposent en fait sur une même structure profonde, commune aux deux phrases avant transformation.

L'inverse est vrai également : deux phrases apparemment analogues peuvent procéder de deux structures profondes différentes. Par exemple, les deux phrases *Bachir promet à Maria de venir* et *Bachir permet à Maria de venir* sont apparemment analogues (même structure de surface), mais différentes en profondeur (l'une suggère la venue de Bachir, l'autre celle de Maria).

Le modèle et ses composantes. Le modèle exposé dans *Aspects de la théorie syntaxique* comporte trois composantes :

- La composante syntaxique est constituée par des règles de réécriture qui produisent des schémas syntaxiques, et par les transformations qui permettent l'engendrement des structures superficielles à partir des structures profondes.
- La composante sémantique, relevant de l'interprétation, sans relation avec la précédente, et donc statique, est constituée par l'ensemble des données nécessaires à la compréhension ; elle est articulée sur la composante syntaxique au niveau des structures profondes.
- La composante phonologique, relevant également de l'interprétation, permet l'habillage des structures de surface ; c'est celle qui est la plus liée aux langues particulières, et dont les variations sont par conséquent les plus importantes.

Les évolutions ultérieures de la théorie chomskienne vont dans le sens d'une abstraction croissante : dans la théorie standard étendue, il dote les structures superficielles de la pertinence la plus grande dans le modèle. Leur interprétation débouche sur la notion « forme logique de la phrase ». C'est le cœur de ce que l'on appelle la « théorie des traces ».

Le champ ouvert par la théorisation de Chomsky est important, tant sur le plan du nombre des travaux qui s'en réclament, que sur celui de longévité. La théorie syntaxique, si elle a désormais perdu le magistère qui fut le sien jusqu'aux années 80, du fait de l'émergence des linguistiques de la parole (discours, texte, interaction), reste un chantier ouvert à la recherche.

4.4. Zellig S. Harris et le distributionnalisme

Le travail de Harris se développe en trois étapes : tout d'abord la mise en place de la méthodologie distributionnelle, ensuite le passage à la grammaire transformationnelle, enfin l'évolution vers une autre conception des transformations.

4.4.1 Les cadres du distributionnalisme

Les objectifs de la linguistique distributionnelle

Selon Harris, l'objectif de la linguistique distributionnelle s'effectue à partir de l'observation d'un corpus fini d'énoncés naturels, que le système de la langue fonctionne selon des régularités qui peuvent être démontrables :

« La tâche de la linguistique, comme c'est le cas pour les données similaires dans toute autre science, a été de déterminer quels sont les éléments indépendants, dont les combinaisons régulières caractérisent toutes plus ou moins des entités apparaissant de façon indépendante – ici les phrases » (1971 : 179).

Son objectif est de généraliser une méthode qui pourrait rendre compte du fonctionnement du langage. Son travail comprend les entités d'exception, qui sont un phénomène qui n'entre pas dans les règles générales issues du traitement des énoncés :

« En raison de la grande complexité des données linguistiques, toute analyse laisse un résidu d'éléments apparemment aberrants ou de types de structures qui ne semblent pas similaires aux types principaux, ainsi que d'éléments ou de séquences isolées qui se trouvent ne pas satisfaire à certaines propriétés de leur classe » (171 : 193).

Afin de résoudre ce problème, il maintient le principe des règles générales, et propose de faire des exceptions « des combinaisons particulières de règles générales de la grammaire » (1971 : 193) ou des extensions des règles générales :

« Le nombre des idiomes et autres expressions individuelles d'une langue est tel que, une fois que la généralisation effectuée, il reste toujours de nombreuses exceptions idiomatiques. Pour celle-ci, on peut seulement espérer formuler les règles générales de telle manière que les exceptions individuelles puissent être posées comme extensions du domaine d'une règle, au-delà des limites permises dans la règle générale » (1971 : 193).

Mais il envisage d'inverser le rapport entre particulier et général :

« Dans le cas où cela est impossible, il nous faudra peut-être changer nos définitions, en laissant aux éléments un plus grand degré de liberté, ou en acceptant une structure plus lâche, dont la partie la plus importante du langage (la partie la plus régulière) constitue un cas particulier » (ibid).

Quelle que soit l'explication qu'il donne, la notion de généralité est maintenue : elle est en effet centrale dans la linguistique harrisienne et constitue un véritable postulat.

4.4.2. Les méthodes de la description linguistique

La description linguistique s'effectue en deux étapes : tout d'abord l'inventaire des unités qui structurent la langue, et ensuite les règles qui mettent leur mise en relation (*i.e.* leur distribution, concept que Harris avait introduit et qui donnera son nom au courant qu'il a initié). Harris opère une systématisation, par la mise à l'écart, à l'intérieur de l'analyse linguistique, des notions de fonction et de signification : il insiste sur le fait que la seule relation qui doit être reconnue est celle de la distribution, avancée comme « la recherche la plus importante de la linguistique descriptive » (1947 : 5).

Pour Harris, la langue dispose de deux plans ceux qui touchent à la phonologie et à la morphologie. Ils présentent en effet l'extension d'un énoncé car tout énoncé est décrit comme une combinaison d'éléments phonématiques et d'autre part comme combinaison d'éléments morphématiques.

Les unités de la langue :

- Les éléments phonématiques. Pour isoler les éléments phonologiques, il faut segmenter la chaîne sonore. Cette conception se fait par le biais d'une comparaison entre plusieurs énoncés en avançant leurs ressemblances. Par exemple *Can't do it* et *Cameras cost too much* possèdent le même segment initial *Ca-*. Même chose pour le segment final de *He's in* et *That's my pin*. Il n'est pas question de parler de ressemblance sémantique, mais de ressemblance formelle, pouvant autoriser une substitution. Dans nos deux exemples *ca* et *in* sont sur le plan phonétique substituables sans changement. Le principe de la segmentation est donc uniquement formel et la signification n'est pas prise en compte. Le résultat est la production de classes de segments, ceux-ci sont définis par l'ensemble de leurs positions dans la chaîne parlée. Cette démarche est différente de celle qui est mise en place par la tradition phonologique européenne où les phonèmes sont mis à part en tenant compte de la distinction sémantique (qui affirme que /p/ et /b/ sont des phonèmes différents puisqu'ils font la distinction entre *pain* et *bain*).
- Les éléments morphématiques. Harris propose une définition des morphèmes qui est dépourvue de la notion de sens. En fait le sens américain de *morphème* est différent de celui qu'on emploie en Europe : C'est une équivalence relative du *signe*.

La segmentation en morphèmes est présentée par la définition suivante :

« Une séquence de phonèmes, disons /ruwmər/ dans *That's our roomer*, contient plus d'un élément morphémique si et seulement si une partie de la séquence apparaît indépendamment d'une autre partie, dans le même environnement général : /ruwm/ apparaît aussi dans *That's our room* /ər/ apparaît aussi dans *That's our recorder* (1947 : 158).

On peut en conclure que /ruwm/ et /r/ représentent des éléments morphémiques. Pour Harris, la segmentation peut évoquer des difficultés dans la série *strawberries, blackberries, boysenberries, -berries* peut être isolé comme un morphème, mais il faut dans ce cas-là que *straw-, black et boysen-* apparaissent aussi dans d'autres environnements. C'est le cas des deux premiers, mais pas celui de *boysen-*, qui n'existe que dans *boysenberries* (1947 : 159). De même, de la comparaison de *there, then, thither, this et that*, on croit savoir dégager un morphème *th-*, qui selon la conception d'Harris aura une valeur interrogative (1947 : 192). Peut-on alors confirmer de la même manière pour *pl-* dans *plant, plank, plow, pluck, plot, plump* (1947 : 193). La réponse est certainement négative. Mais il faut souligner que ces interrogations sont le fruit de l'approche distributionnaliste.

Il est à noter que la présente conception est quasiment différente de la conception saussurienne. Pour Saussure, la notion d'unité est absente, d'ailleurs elle n'est figure pas au premier plan, mais elle existe qu'à l'intérieur du système de la langue et présentée négativement par rapport aux autres. Selon la conception distributionnaliste, les unités sont présentées comme une priorité car la première étape de la linguistique consiste à les inventorier.

La distribution. La notion de distribution se fonde sur l'idée d'environnement. Soit un élément A : dans un énoncé, il est environné d'éléments qui se trouvent à sa droite et à sa gauche, ils sont appelés des co-occurents. Ceux-ci représentent la sélection de A dans l'énoncé en question. Dans ce sens, Harris donne l'exemple de *I tried* noté phonétiquement /ay#trayd/ et explique que :

« l'environnement du phonème /a/ consiste en l'ensemble des phonèmes /tr – yd/, ou, si les intonations phonémiques sont prises en compte, /tr – yd : plu/./, ou plus complément /ay#tr – yd/ » (1947 : 15).

Sur le plan morphémique, l'environnement du morphème *try* est *I – ed*.

La somme de tous les co-occurents de A observés dans les énoncés recueillis dans un corpus constitue la distribution de A. Harris, dans ce cadre, présente la définition complète de la distribution comme suit :

« La distribution d'un élément est la somme de tous les environnements dans lesquels il apparait, c'est-à-dire la somme de toutes les (différentes) positions ou (occurrences) d'un élément relatives à l'occurrence d'un autre élément » (1947 : 16).

Mais on peut aussi définir la distribution par le biais d'une autre opération, la substitution : si un élément A peut se substituer à B dans les mêmes environnements, on peut dire que A et B ont la même distribution. Substitution et distribution sont intimement liées.

Distribution et signification. Puisqu'on a avancé l'idée que Harris excluait la conception sémantique (sens), il n'en demeure pas moins qu'il le faisait intervenir dans ses analyses. Il explique sa position par le fait que distribution et signification ont des rapports mais il n'y a

forcément pas de parallélisme entre la structure morphologique et quelque chose de l'extérieur qui serait de l'ordre du sens. L'ordre de la forme et celui du sens sont quasiment deux ordres différents, mais, dans les faits, ils se rencontrent souvent :

« Cela ne veut pas dire que les différences de signification ou l'apparente identité des significations ne puissent pas être utilisées au cours de la recherche des segmentations de l'énoncé en segments plus longs que le phonème. Comme la segmentation distributionnelle [...] et les divisions liées à la signification [...] impliquent une segmentation des énoncés en parties généralement plus longues qu'un phonème chacun, il est possible que les deux segmentations soient fréquemment identiques » (1947 : 189).

Il explique cette rencontre par le fait que les différences sémantiques coïncident en général avec les différences d'environnement :

« Il y a en général une étroite correspondance entre la division des morphèmes que nous pouvons établir sur la base des significations, et celle qui résulte de nos critères distributionnels. Il en est ainsi parce qu'en général les morphèmes qui diffèrent par le sens différeront aussi par leurs environnements, si nous prenons des environnements suffisamment longs et en assez grande quantité » (1947 : 189).

Il n'en reste pas moins que l'analyse distributionnelle est assez réductrice pour exploiter les cas d'ambiguïté : en effet, une même distribution peut avoir deux segmentations et deux sens, cela est envisagé par l'exemple célèbre : *Flying planes can be dangerous*. Cette difficulté est posée particulièrement lorsqu'on prend en compte des procédures de traduction automatique des langues.

4.4.3 Du distributionnalisme au transformationnalisme

Des unités aux phrases

Dans une deuxième étape Harris s'est intéressé aux plans de la phrase et du discours en se basant sur sa conception relative aux unités de la langue qui repose sur la hiérarchisation :

« Dans tout matériel linguistique, les unités, ou du moins leurs segments initiaux, peuvent être ordonnées linéairement. Chaque discours est une séquence de phonèmes. De façon plus précise, cela revient à dire que chaque morphème est une séquence de phonèmes, chaque mot est une séquence de morphèmes, chaque phrase est une séquence de mots, et chaque discours est une séquence de phrases ». (1971 :10).

Son projet distributionnel consistait à renouveler en introduisant la notion de transformation pour aboutir en fin de compte au transformationnalisme. En vertu de l'approche descriptive qu'il avait appliquée aux unités de la langue et à leur relation distributionnelle, il part de l'observation des

phrases pour proposer ensuite une formalisation possible. Son objectif n'est pas tant de pouvoir présenter toutes les phrases productibles, mais de distinguer les combinaisons de segments qui forment des phrases acceptables. Pour lui :

« le problème central de la grammaire, à savoir la caractérisation des séquences de sons ou de mots qui constituent des phrases ou des discours, par opposition à celles qui n'en constituent pas » (1971 :23)

Harris est attentif au fait que « toutes les combinaisons d'éléments ne constituent pas un discours » :

« Dans une langue donnée toutes les séquences possibles de phonèmes appartenant à cette langue ne constituent pas des phrases ou des discours. Le fait que toutes les combinaisons possibles ne se trouvent pas réalisées permet de définir tout élément complexe (par exemple les morphèmes) comme des restrictions imposées sur les combinaisons des éléments simples (les phonèmes) » 1971 :13).

L'explication de ce phénomène constitue, pour faire avancer la théorie, le programme minimum du transformationnalisme.

4.4.3.1. La notion de transformation

La notion de transformation est une réponse à propos des relations entretenues entre les phrases et non sur leur construction :

« Notre méthode comporte d'abord une théorie des relations entre les phrases. Cette approche de la grammaire consiste à se demander en premier lieu, non pas comment les phrases sont segmentées [...], mais comment les phrases sont reliées entre elles. La relation de base qui se trouve établie ici joue entre les schémas de phrases qui exigent les mêmes choix de mots pour fournir des phrases acceptables » (1971 :55-56).

Les relations entre les phrases sont fondées sur la transformation : en ce sens, les phrases d'une langue peuvent être analysées et classées à partir de quelques opérations formelles appliquées aux structures des phrases appelées phrases de base. Par exemple, la phrase *Cette robe a été faite par une couturière* peut être analysée comme la transformation passive de la phrase originale : *une couturière a fait cette robe*. Cette démarche permet de rendre compte de la production de phrases complexe en tenant compte de sa décomposition en phrases simples. Un autre exemple : *Marie explique que Paul est malade* peut se décomposer en *Marie explique ; Paul est malade*, qui produisent la phrase complexe par subordination. Harris propose une typologie ou un classement de douze transformations possible (transformation passive, subordination, substitution pronominale, réduction par ellipse, etc).

Ce travail ne peut s'effectuer sur toutes les phrases de la langue et donc Harris ne peut proposer une description exhaustive des phrases d'une langue, et encore moins un modèle abstrait d'un ensemble de phrases ; mais il s'agit de présenter la multitude de diversité et la complexité apparentes des phrases à des combinaisons de phrases simples qui sont d'un nombre infini :

« On peut rendre compte du fait que discours et phrases sont des séquences d'éléments discrets par une considération sur leur nombre. L'ensemble des éléments grammaticaux, de caractère arbitraire (qu'il s'agisse de sons, d'éléments de vocabulaire, ou de règles de classification ou de composition), doit être fini ou engendrabable récursivement à partir d'un nombre fini de générateurs ; dans l'hypothèse contraire, cet ensemble ne pourrait être composé d'éléments discrets et préétablis, à la disposition commune du locuteur et de l'auditeur. Il s'ensuit qu'au moins une des formes de la grammaire est de nature finie » (1971 :12).

Pour Harris, la transformation est un moyen d'ordonnement de la langue.

Le transformalisme sera d'une part exporté en France par Gross et d'autre part remodelé, retravaillé et réinterprété par Chomsky et le courant générativiste.

4.4.4. L'analyse du discours

On doit à Harris l'invention de l'expression *analyse du discours* dès 1952 dans un article de la revue *Language* intitulé « Discourse analysis » (traduit en français en 1969). Il avance l'idée que l'analyse de « l'énoncé suivi (écrit ou oral) que nous appelons discours » (1969 :8), *i.e.* d'une structure linguistique qui s'étale au-delà de la phrase. Il propose d'appliquer à cette dimension (par exemple le texte) la méthode distributionnelle de manière à en montrer le fonctionnement :

« Il se peut que nous ne sachions pas exactement CE QUE le texte dit, mais nous pouvons déterminer COMMENT il le dit – ce que sont les schèmes de récurrence des principaux morphèmes qui le forment » (1969 : 8).

Son programme de « discourse analysis » est riche de deux projets par l'analyse formelle des textes (qui sera développée par d'autres sous la bannière de linguistique textuelle) et, d'autre part, l'analyse sociale des productions verbales, *i.e.* la prise en compte de la dimension extralinguistique :

« On peut envisager l'analyse du discours à partir de deux types de problèmes qui, en fait, sont liés. Le premier concerne le prolongement de la linguistique descriptive au-delà des limites d'une seule phrase à la fois. Le second concerne les rapports entre la « culture » et la langue (c'est-à-dire entre le comportement non verbal et le comportement verbal) » (1969 :9).

La méthode qu'il propose est celle des classes d'équivalence. Observons les énoncés suivants :

Ici, les feuilles tombent vers le milieu de l'automne

*Ici, les feuilles tombent vers la fin du mois
Les premiers froids arrivent après le milieu de l'automne
Nous commençons à chauffer après la fin du mois d'octobre*

On dit que *le milieu de l'automne* et *la fin du mois d'octobre* sont équivalents car ils apparaissent dans le même environnement. De même pour *Les premiers froids arrivent* et *Nous commençons à chauffer*. Ces éléments sont dits appartenir à la même classe d'équivalence :

« On dira que des éléments (partie de texte – morphèmes ou séquences de morphèmes) sont équivalents entre eux s'ils se présentent dans l'environnement d'autres éléments identiques ou équivalents. Tout ensemble d'éléments équivalents entre eux s'appelle une classe d'équivalence. Chaque phrase successive du texte est alors représentée par une séquence de classes d'équivalence, celles auxquelles ses différentes parties appartiennent. Nous obtenons ainsi pour tout le texte un tableau à double entrée, l'axe horizontal représentant les classes d'équivalence contenues par une seule phrase, l'axe vertical représentant les phrases successives. Ce n'est pas un tableau des structures de phrase (sujets, verbes etc.), mais des schèmes d'occurrence des classes d'équivalence dans tout le texte » (1969 :19-20).

L'analyse de discours harrissienne a pour finalité de montrer que les phrases ne s'enchaînent pas arbitrairement, qu'il y a une grammaire relative à cet enchaînement, différente de la grammaire de la langue, mais dont l'analyse distributionnelle peut aplanir les contours. Ce que ses successeurs qui, appartiennent à d'autres courants, ont très largement montré dans les cinquante dernières années.

La théorie de Harris a eu une influence majeure sur la linguistique structurale moderne et la formalisation du langage, bien que son approche, centrée sur la forme plutôt que sur le sens, l'ait distingué d'autres approches.

Conclusion

Quelque soit la prise de position de chacun des théoriciens évoqués précédemment, il est évident de noter que le formalisme linguistique a pris des proportions considérables quant à la formation de la théorie pour ne se focaliser que sur les structures linguistiques et non sur les structures phrastiques. Ceci a généré l'introduction d'une panoplie de concepts qui s'articulent autour du fondement des théories linguistiques combiné selon la dimension et l'angle ayant servi de soubassement théorique à leurs courants de pensée.

Introduction

À travers le deuxième chapitre, nous évoquerons un autre cadre des théories linguistiques celui qui touche de près à l'énonciation comme facteur prégnant du fonctionnement de la langue et de son organisation systémique. Dans ce contexte, nous exposerons la théorie de l'énonciation d'Émile Benveniste qui s'articule autour de l'appareil formel de l'énonciation. Ensuite, nous parlerons de la subjectivité du langage de Catherine Kerbrat-Orechionni. De l'insertion du contexte ordinaire mondain d'Oswald Ducrot et enfin d'Antoine Culioli avec les opérations énonciatives.

Chapitre 2 : Les théories de la linguistique énonciative

1. La théorie de l'énonciation d'E. Benveniste

Elle ne se présente pas comme un tout organique, une «somme» sur le langage et ses différents aspects systémiques et fonctionnels. Ses idées sur le système de la langue et sur la spécificité de l'emploi de cette dernière sont dispersées dans plusieurs articles et études, publiés depuis 1966. En faire une synthèse n'est pas chose facile. Les aspects qui relèvent de la problématique de l'énonciation sont:

1. l'organisation systémique de la langue,
2. le fonctionnement de la langue,
3. l'appareil formel de la mise en fonctionnement de la langue.

Deux constatations de Benveniste pourraient représenter le point de départ de son analyse, à savoir :

1. la constatation de la « différence profonde » entre le langage comme système de signes et le langage comme exercice par l'individu » [34, p. 104]
2. la particularité du langage de manifester sa nature «d'instrument de communication» par sa situation même comme «instrument» [5, p. 258].

Pour Benveniste, le langage est constitué d'un double **système de référence** ou **modes de signifiante**:

1. **le mode sémiotique**, le mode des signes, qui ont un signifié et qui renvoient à une certaine réalité qu'il faut comprendre. C'est **le système formel** de la langue.
2. **le mode sémantique**, celui de la phrase qui se rapporte à des situations ou à des événements concrets. C'est le niveau «du sens, où l'on a affaire aux mots obtenus à partir du sens – le sens n'est donc pas leur somme et les mots sont davantage que des signes.» [3, p. 88] Le niveau sémantique prend en charge les référents, c'est-à-dire l'extralinguistique. Ce niveau n'appartient pas à la structure de la langue mais au **discours** ou **système de communication**.

Benveniste (1966) affirme que la langue est un système, qu'elle obéit à un plan spécifique, et qu'elle est articulée par un ensemble de relations susceptibles d'une certaine formalisation. Le travail lent mais incessant qui s'opère à l'intérieur d'une langue ne s'opère pas au hasard, il porte sur celles des relations ou des oppositions qui sont ou ne sont pas nécessaires, de manière à

renouveler ou à multiplier les distinctions utiles à tous les niveaux de l'expression. L'organisation sémantique de la langue n'échappe pas à ce caractère systématique. C'est que la langue est instrument à agencer le monde et la société, elle s'applique à un monde considéré comme « réel » et reflète un monde « réel ». Mais ici chaque langue est spécifique et configure le monde à sa manière propre.

Les distinctions que chaque langue manifeste doivent être rapportées à la logique particulière qui les soutient et non soumises d'emblée à une évaluation universelle. A cet égard, les langues anciennes ou archaïques ne sont ni plus ni moins singulières que celles que nous parlons, elles ont seulement la singularité que nous prêtons aux objets peu familiers. Leurs catégories, orientées autrement que les nôtres, ont néanmoins leur cohérence. Il est donc *a priori* improbable — et l'examen attentif le confirme — que ces langues, si archaïques qu'on les suppose, échappent au « principe de contradiction » en affectant d'une même expression deux notions mutuellement exclusives ou seulement contraires. En fait, on attend encore d'en voir produire des exemples sérieux. A supposer qu'il existe une langue où « grand » et « petit » se disent identiquement, ce sera une langue où la distinction de « grand » et « petit » n'a littéralement pas de sens et où la catégorie de la dimension n'existe pas, et non une langue qui admettrait une expression contradictoire de la dimension. La prétention d'y rechercher cette distinction et de ne pas l'y trouver réalisée démontrerait l'insensibilité à la contradiction non dans la langue, mais chez l'enquêteur, car c'est bien un dessein contradictoire que d'imputer en même temps à une langue la connaissance de deux notions en tant que contraires, et l'expression de ces notions en tant qu'identiques.

1.1. Le fondement de la théorie de l'énonciation de É. Benveniste

1.1.1. L'appareil formel de l'énonciation

Dans toutes les descriptions linguistiques, Benveniste consacre une place importante à « l'emploi des formes ». Ce qu'il entend par là est un ensemble de règles fixant les conditions syntactiques dans lesquelles les formes peuvent ou doivent normalement apparaître, pour autant qu'elles relèvent d'un paradigme qui recense les choix possibles. Ces règles d'emploi sont articulées à des règles de formation préalablement indiquées, de manière à établir une certaine corrélation entre les variations morphologiques et les latitudes combinatoires des signes (accord, sélection mutuelle, prépositions et régimes des noms et des verbes, place et ordre, etc.). Il semble que, les choix étant limités de part et d'autre, on obtienne ainsi un inventaire qui pourrait être, théoriquement, exhaustif des emplois comme des formes, et en conséquence une image au moins approximative de la langue en emploi.

1.1.2. Distinction entre morphologie et grammaire

Benveniste opère une distinction importante entre la forme et la grammaticalité dans le fonctionnement de la langue :

« Nous voudrions cependant introduire ici une distinction dans un fonctionnement qui a été considéré sous le seul angle de la nomenclature morphologique et grammaticale. Les conditions d'emploi des formes ne sont pas, à notre avis, identiques aux conditions d'emploi de la langue. Ce sont en réalité des mondes différents, et il peut être utile d'insister sur cette différence, qui implique une autre manière de voir les mêmes choses, une autre manière de les décrire et de les interpréter. L'emploi des formes, partie nécessaire de toute description, a donné lieu à un grand nombre de modèles, aussi variés que les types linguistiques dont ils procèdent. La diversité des structures linguistiques, autant que nous savons les analyser, ne se laisse pas réduire à un petit nombre de modèles qui comprendraient toujours et seulement les éléments fondamentaux. Du moins disposons-nous ainsi de certaines représentations assez précises, construites au moyen d'une technique éprouvée » (1970 : 12).

1.1.3. Le discours comme manifestation de l'énonciation

Pour lui, l'acte de parler est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation (définition de l'énonciation) :

« Le discours, dira-t-on, qui est produit chaque fois qu'on parle, cette manifestation de renonciation, n'est-ce pas simplement la « parole »? — Il faut prendre garde à la condition spécifique de renonciation : c'est l'acte même de produire un énoncé et non le texte de l'énoncé qui est notre objet. Cet acte est le fait du locuteur qui mobilise la langue pour son compte. La relation du locuteur à la langue détermine les caractères linguistiques de renonciation. On doit l'envisager comme le fait du locuteur, qui prend la langue pour instrument, et dans les caractères linguistiques qui marquent cette relation » (1970 : 13).

1.1.4. Phonologie et énonciation

Benveniste considère que l'énonciation s'effectue par le biais des sons :

« Le plus immédiatement perceptible et le plus direct — bien qu'en général on ne le mette pas en rapport avec le phénomène général de renonciation — est la réalisation vocale de la langue. Les sons émis et perçus, qu'ils soient étudiés dans le cadre d'un idiome particulier ou dans leurs manifestations générales, comme procès d'acquisition, de diffusion, d'altération — ce sont autant de branches de la phonétique — procèdent toujours d'actes individuels, que le linguiste surprend autant que possible dans une production native, au sein de la parole » (1970 : 13).

1.1.5. Sémantique et énonciation

Selon Benveniste, les mots construisent le sens :

« Le mécanisme de cette production est un autre aspect majeur, du même problème. L'énonciation suppose la conversion individuelle de la langue en discours. Ici la question — très difficile et peu étudiée encore — est de voir comment le « sens » se forme en « mots », dans quelle mesure on peut distinguer entre les deux notions et dans quels termes décrire leur interaction. C'est la

sémantisation de la langue qui est au centre de cet aspect de renonciation, et elle conduit à la théorie du signe et à l'analyse de la signifiante K Sous la même considération nous rangerons les procédés par lesquels les formes linguistiques de renonciation se diversifient et s'engendrent » (1970 :13).

De là l'idée de l'introduction de la « grammaire transformationnelle » sera plus opérante pour codifier et formaliser l'énonciation, de là apparaîtront les caractères formels de l'énonciation à partir de la manifestation individuelle qu'elle actualise. Ces caractères sont les uns nécessaires et permanents, les autres incidents et liés à la particularité de l'idiome choisi. Pour la commodité, les données utilisées ici sont tirées du français usuel et de la langue de la conversation.

Dans l'énonciation, Benveniste considère successivement l'acte même, les situations où il se réalise et les instruments de l'accomplissement comme l'acte individuel par lequel on utilise la langue. Il introduit d'abord le locuteur comme paramètre dans les conditions nécessaires à renonciation. Avant l'énonciation, la langue n'est que la possibilité de la langue. Après l'énonciation, la langue est effectuée en une instance de discours, qui émane d'un locuteur, forme sonore qui atteint un auditeur et qui suscite une autre énonciation en retour.

1.2.L'appareil formel et la langue

Comme l'énonciation est une réalisation individuelle, elle se manifeste par le biais linguistique :

« En tant que réalisation individuelle, renonciation peut se définir, par rapport à la langue, comme un procès d'appropriation. Le locuteur s'approprie l'appareil formel de la langue et il énonce sa position de locuteur par des indices spécifiques, d'une part, et au moyen de procédés accessoires, de l'autre. Mais immédiatement, dès qu'il se déclare locuteur et assume la langue, il implante Vautre en face de lui, quel que soit le degré de présence qu'il attribue à cet autre. Toute énonciation est, explicite ou implicite, une allocution, elle postule un allocutaire. Enfin, dans renonciation, la langue se trouve employée à l'expression d'un certain rapport au monde. La condition même de cette mobilisation et de cette appropriation de la langue est, chez le locuteur, le besoin de référer par le discours, et, chez l'autre, la possibilité de co-référer identiquement, dans le consensus pragmatique qui fait de chaque locuteur un co-locuteur. La référence est partie intégrante de l'énonciation ». (1970 : 14).

Ces conditions initiales vont régir tout le mécanisme de la référence dans le procès d'énonciation, en créant une situation très singulière et dont on ne prend guère conscience. L'acte individuel d'appropriation de la langue introduit celui qui parle dans sa parole. C'est là une donnée constitutive de renonciation. La présence du locuteur à son énonciation fait que chaque instance de discours constitue un centre de référence interne. Cette situation va se manifester par un jeu de formes spécifiques dont la fonction est de mettre le locuteur en relation constante et nécessaire avec son énonciation. Cette description un peu abstraite s'applique à un phénomène linguistique familier dans l'usage, mais dont l'analyse théorique commence seulement. C'est

d'abord l'émergence des indices de personne (le rapport je-tü) qui ne se produit que dans et par renonciation : le terme je dénotant l'individu qui profère renonciation, le terme tu, l'individu- qui y est présent comme allocutaire.

Il ajoute que toute énonciation est associée au recours à des déictiques :

« De même nature et se rapportant à la même structure d'énonciation sont les indices nombreux de l'ostension (type ce, ici, etc.), termes qui impliquent un geste désignant l'objet en même temps qu'est prononcée l'instance du terme. . Les formes appelées traditionnellement « pronoms. personnels », « démonstratifs » nous apparaissent maintenant comme une classe d'« individus linguistiques », de formes qui renvoient toujours et seulement à des « individus », qu'il s'agisse de personnes, de moments, de lieux, par opposition aux termes nominaux qui renvoient toujours et seulement à des concepts. Or le statut de ces « individus linguistiques » tient au fait qu'ils naissent d'une énonciation, qu'ils sont produits par cet événement individuel et, si l'on peut dire, « semel-natif ». (1970 : 14)

1.2.2. Temporalité et énonciation

Une multitude de termes afférents à l'énonciation constitue par le paradigme entier — souvent vaste et complexe — des formes temporelles, qui se déterminent par rapport à l'ego, centre de l'énonciation.

« Les temps verbaux dont la forme axiale, le « présent », coïncide avec le moment de renonciation, font partie de cet appareil nécessaire. Cette relation au temps mérite qu'on s'y arrête, qu'on en médite la nécessité, et qu'on s'interroge sur ce qui la fonde. On pourrait croire que la temporalité est un cadre inné de la pensée. Elle est produite en réalité dans et par renonciation. De renonciation procède l'instauration de la - catégorie du présent, et de la catégorie du présent naît la catégorie du temps. Le présent est proprement la source du temps. Il est cette présence au monde que l'acte d'énonciation rend seul possible, car, qu'on veuille bien y réfléchir, l'homme ne dispose d'aucun autre moyen de vivre le • maintenant ' et de le faire actuel que de le réaliser par l'insertion. du discours dans le monde. On pourrait montrer par des analyses de systèmes temporels en diverses langues la position centrale du présent » (1970 : 15).

Et d'ajouter en insistant sur le présent formel comme instance de l'énonciation :

« Le présent formel ne fait qu'explicitier le présent inhérent à renonciation, qui se renouvelle avec chaque production de discours, et à partir de ce présent continu, coextensif à notre présence propre, s'imprime dans la conscience le sentiment d'une continuité que nous appelons ' temps ' ; continuité et temporalité s'engendrant dans le présent incessant de renonciation qui est le présent de l'être même, et se délimitant, par référence interne, entre ce qui va devenir présent et ce qui vient de ne l'être plus » (1970 : 15).

Ainsi l'énonciation est directement responsable de certaines classes de signes qu'elle promeut littéralement à l'existence. Car ils ne pourraient prendre naissance ni trouver emploi dans l'usage cognitif

de la langue. Il faut donc distinguer les entités qui ont dans la langue leur statut plein et permanent et celles qui, émanant de renonciation, n'existent que dans le réseau d' « individus » que renonciation crée et par rapport à l' « ici maintenant » du locuteur. Par exemple; le « je », le « cela », le « demain » de la description grammaticale ne sont que les « noms » métalinguistiques de je, cela, demain produits dans l'énonciation.

1.2.3. L'énonciation et les formes syntaxiques

Outre les procédés nécessaires à la production d'une énonciation, il est formel que les conditions syntaxiques s'imposent de facto :

« L'énonciation donne les conditions nécessaires aux grandes fonctions syntaxiques. Dès lors que l'énonciateur se sert de la langue pour influencer en quelque manière le comportement de l'allocutaire, il dispose à cette fin d'un appareil de fonctions. C'est, d'abord, l'interrogation, qui est une énonciation construite pour susciter, une « réponse », par un procès linguistique qui est en même temps un procès de comportement à double entrée. Toutes les formes lexicales et syntaxiques de l'interrogation, particules, pronoms, séquence, intonation, etc., relèvent de cet aspect de l'énonciation » (1970 : 15).

Et d'ajouter qu'il attribue la notion de forme à d'autres facteurs ayant une relation avec des catégories de modes comme l'impératif, le vocatif, impliquant un rapport vivant et immédiat de l'énonciateur à l'autre dans une référence nécessaire au temps de l'énonciation.

Moins évidente, peut-être, mais tout aussi certaine est l'appartenance de l'assertion à ce même répertoire. Dans son tour syntaxique comme dans son intonation, l'assertion vise à communiquer une certitude, elle est la manifestation la plus commune de la présence du locuteur dans l'énonciation, elle a même des instruments spécifiques qui l'expriment ou l'impliquent, les mots oui et non assertant positivement ou négativement une proposition. La négation comme opération logique est indépendante de l'énonciation, elle a sa forme propre, qui est ne... pas. Mais la particule assertive non, substitut d'une proposition, se classe comme la particule oui, dont elle partage le statut, dans les formes qui relèvent de l'énonciation.

Plus largement encore, quoique d'une manière moins catégorisable, se rangent ici toutes sortes de modalités formelles, les unes appartenant aux verbes comme les « modes » (optatif, subjonctif) énonçant des attitudes de l'énonciateur à l'égard de ce qu'il énonce (attente, souhait, appréhension), les autres à la phraséologie (« peut-être », « sans doute », « probablement ») et indiquant incertitude, possibilité, indécision, etc., ou, délibérément, refus d'assertion.

1.2.4. L'énonciation et le discours

Ce qui en général caractérise l'énonciation est l'accentuation de la relation discursive au partenaire, que celui-ci soit réel ou imaginé, individuel ou collectif :

« Cette caractéristique pose par nécessité ce qu'on peut appeler le cadre figuratif de l'énonciation. Comme forme de discours, renonciation pose deux « figures » également nécessaires, l'une source, l'autre but de l'énonciation. C'est la structure du dialogue. Deux figures en position de partenaires sont alternativement protagonistes de renonciation. Ce cadre est donné nécessairement avec la définition de l'énonciation » (1970 : 16).

1.2.4.1. L'énonciation et le dialogue

On pourrait objecter qu'il y peut y avoir dialogue hors de l'énonciation ou énonciation sans dialogue. Les deux cas doivent être examinés :

« Dans la joute verbale pratiquée chez différents peuples et dont une variété typique est le hainteny des Merinas, il ne s'agit en réalité ni de dialogue ni d'énonciation. Aucun des deux partenaires ne s'énonce : tout consiste en proverbes cités et en contre-proverbes contre-cités. Il n'y a pas une seule référence explicite à l'objet du débat. Celui des deux jouteurs qui dispose du plus grand stock de proverbes, ou qui en fait l'usage le plus adroit, le plus malicieux, le moins prévu met l'autre à quia et il est proclamé vainqueur. Ce jeu n'a que les dehors d'un dialogue » (1970 : 16).

A l'inverse, le « monologue » procède bien de l'énonciation. Il doit être posé, malgré l'apparence, comme une variété du dialogue, structure fondamentale. Le « monologue » est un dialogue intériorisé, formulé en « langage intérieur », entre un moi locuteur et un moi écouteur. Parfois le moi locuteur est seul à parler; le moi écouteur reste néanmoins présent; sa présence est nécessaire et suffisante pour rendre signifiante l'énonciation du moi locuteur. Parfois aussi le moi écouteur intervient par une objection, une question, un doute, une insulte. La forme linguistique que prend cette intervention diffère selon les idiomes, mais c'est toujours une forme « personnelle ». Tantôt le moi écouteur se substitue au moi locuteur et s'énonce donc comme « première personne »; ainsi en français où le « monologue » sera coupé de remarques ou d'injonctions telles que : « Non, je suis idiot, j'ai oublié de lui dire que... » Tantôt le moi écouteur interpelle à la « deuxième personne » le moi locuteur : « Non, tu n'aurais pas dû lui dire que... » Il y aurait une intéressante typologie de ces relations à établir; en certaines langues on verrait prédominer le moi auditeur comme substitut du locuteur et se posant à son tour comme je (français, anglais), ou en d'autres, se donnant comme partenaire de dialogue et employant tu (allemand, russe). Cette transposition du dialogue en « monologue » où ego tantôt se scinde en deux, tantôt assume deux rôles, prête à des figurations ou transpositions psychodramatiques : conflits du « moi profond » et de la « conscience », dédoublements provoqués par l'« inspiration », etc. La possibilité en est fournie par l'appareil linguistique de l'énonciation sui-réflexive qui comprend un jeu d'oppositions du pronom et de l'antonyme (je/me/moi) .

Ces situations appelleraient une double description, de forme linguistique et de condition figurative. On se contente trop facilement d'invoquer la fréquence et l'utilité pratiques de la communication entre les individus pour admettre la situation de dialogue comme résultant d'une nécessité et se dispenser d'en analyser les multiples variétés. L'une d'elles se présente dans une

condition sociale des plus banales d'apparence, des moins connues en fait. B. Malinowski l'a signalée sous le nom de communion phatique, la qualifiant ainsi comme phénomène psychosocial à fonctionnement linguistique. Il en a dessiné la configuration en partant du rôle qu'y joue le langage. C'est un procès où le discours, sous la forme d'un dialogue, fonde un rapport entre les individus. Il vaut la peine de citer quelques passages de cette analyse :

« Le cas du langage employé dans des rapports sociaux libres, sans but, mérite une considération spéciale. Quand des gens s'assoient ensemble auprès d'un feu de village après avoir achevé leur tâche quotidienne ou quand ils causent pour se délasser du travail, ou quand ils accompagnent un travail simplement manuel d'un bavardage sans rapport avec ce qu'ils font, il est clair qu'ici nous avons affaire à une autre manière d'employer la langue, avec un autre type de fonction du discours. Ici la langue ne dépend pas de ce qui arrive à ce moment, elle semble même privée de tout contexte de situation. Le sens de chaque énoncé ne peut être relié avec le comportement du locuteur ou de l'auditeur, avec l'intention de ce qu'ils font. Une simple phrase de politesse, employée aussi bien parmi les tribus sauvages que dans un salon européen, remplit une fonction à laquelle le sens de ses mots est presque complètement indifférent. Questions sur l'état de santé, remarques sur le temps, affirmation d'un état de choses absolument évident, tous ces propos sont échangés non pour informer, non dans ce cas pour relier des gens en action, certainement pas pour exprimer une pensée... » (1970 : 17).

On est ici à la limite du « dialogue ». Une relation personnelle créée, entretenue, par une forme conventionnelle d'énonciation. revenant sur elle-même, se satisfaisant de son accomplissement, ne comportant ni objet, ni but, ni message, pure énonciation de paroles convenues, répétée par chaque énonciateur. L'analyse formelle de cette forme d'échange linguistique resté à faire.

Bien d'autres développements seraient à étudier dans le contexte de l'énonciation. Il y aurait à considérer les changements lexicaux que l'énonciation détermine, la phraséologie qui est la marque fréquente, peut-être nécessaire, de l'« oralité ». Il faudrait aussi distinguer l'énonciation parlée de renonciation écrite. Celle-ci se meut sur deux plans : l'écrivain s'énonce en écrivant et, à l'intérieur de son écriture, il fait des individus s'énoncer. De longues perspectives s'ouvrent à l'analyse des formes complexes du discours, à partir du cadre formel esquissé ici.

2.La théorie de Catherine Kerbrat-Orecchioni : la subjectivité dans le langage

La contribution de C. Kerbrat-Orecchioni au développement de la linguistique énonciative se retrouve dans son ouvrage de synthèse L'énonciation. De la subjectivité dans le langage (1980) et concerne les aspects suivants:

L'énonciation

Kerbrat-Orecchioni accepte la définition que Benveniste a formulée de l'énonciation mais elle se rallie au point de vue de Todorov en affirmant que l'énonciation ne peut être saisie en tant que telle, en tant qu'acte de production au moment de la production, mais seulement à travers les traces laissées dans son produit, l'énoncé. «Faute de pouvoir étudier directement l'acte de

production, nous cherchons à identifier et à décrire les traces de l'acte dans le produit, c'est-à-dire les lieux d'inscription dans la trame énoncive des différents constituants du cadre énonciatif.» [29, p. 30] L'auteur observe un déséquilibre dans le fonctionnement de l'énonciation: «les différents constituants du cadre énonciatif» ne sont pas traités de la même manière. «L'énonciateur jouit d'un traitement privilégié, tout l'acte étant envisagé de son point de vue: Le mécanisme d'engendrement d'un texte, le surgissement dans l'énoncé du sujet d'énonciation, l'insertion du locuteur au sein de sa parole..» [id.]

C'est ainsi qu'elle arrive à distinguer deux types d'énonciations:

1. **l'énonciation étendue:** «Conçue *extensivement*, la linguistique de l'énonciation a pour but de décrire les relations qui tissent entre l'énoncé et les différents éléments constitutifs du cadre énonciatif, à savoir: les protagonistes du discours (énonciateur et destinataire), la situation de communication: circonstances spatiotemporelles, conditions générales de la production / réception du message: nature du canal, contexte socio-historique, contraintes de l'univers de discours. [id. p. 30-31]

Nous appellerons « faits énonciatifs » les unités linguistiques, quels que soient leur nature, leur rang, leur dimension, qui fonctionnent comme indices de l'inscription au sein de l'énoncé de l'un et/ou l'autre des paramètres qui viennent d' être énumérés, et qui sont à ce titre porteuses d'un architrave sémantique spécifique que nous appellerons « énonciatème ».

Il revient à la linguistique de l'énonciation d'identifier, décrire et structurer l'ensemble de ces faits énonciatifs, c' est-à-dire : de faire l'inventaire de leurs supports signifiants et de leurs contenus signifiés ; d'élaborer une grille permettant de les classer.

Le principe de classification le plus naturel semble être le suivant : énoncé rapporté au locuteur ; énoncé rapporté à l' allocutaire ; énoncé rapporté à la situation énonciative.

C'est celui qui nous adopterons, bien qu'il ne soit pas entièrement satisfaisant :

On peut considérer en effet que le locuteur et l'allocutaire sont parties intégrantes de la situation de communication.

Certains faits énonciatifs, comme ceux qui reflètent la relation que l'émetteur entretient, *via* l'énoncé, avec le récepteur, ne trouvent place dans aucune de ces trois rubriques.

D'autres en revanche en chevauchent plusieurs. C'est ainsi par exemple que le fonctionnement des déictiques met en cause : le locuteur + l'allocutaire (secondairement) + la situation spatio-temporelle de L (et éventuellement de A). Mais ce qui prévaut dans leur définition, c'est qu'ils permettent au locuteur de s'approprier l'appareil de l'énonciation, et d'organiser autour de ses propres coordonnées temporelles et spatiales l'ensemble de l'espace discursif. Les déictiques seront donc envisagés dans la perspective du locuteur-scripteur : c'est la valeur *dominante* du phénomène envisagé qui déterminera son appartenance à telle ou telle rubrique.

2. **l'énonciation restreinte:** «Conçue *restrictivement*, la linguistique de l'énonciation ne s'intéresse qu'à l'un des paramètres constitutifs du cadre énonciatif: le locuteur scripteur (id.). l'énonciation restreinte dans le cadre de laquelle elle examine à part les déictiques

(pronoms personnels, démonstratifs, localisations temporelle et spatiale, certaines formes de parenté), le rôle des catégories de l'affectif et de l'évaluatif dans le choix des unités lexicales. Dans cette perspective restreinte, nous considérerons comme faits énonciatifs les traces linguistiques de la présence du locuteur au sein de son énoncé, les lieux d'inscription et les modalités d'existence de ce qu'avec Benveniste nous appellerons « la subjectivité dans le langage ». Nous nous intéresserons donc aux seules unités « subjectives » (qui constituent un sous-ensemble des unités « énonciatives »), porteuses d'un « subjectivème » (cas particulier d'énonciatème).

Cette subjectivité est omniprésente : tous ses choix impliquent le locuteur – mais à des degrés divers.

Notre hypothèse de travail sera que certains faits linguistiques sont de ce point de vue plus pertinents que d'autres ; notre but, de localiser et circonscrire ces points d'ancrage les plus voyants de la subjectivité langagière.

La subjectivité dans le langage

Les deux catégories d'unités mentionnées et que Kerbrat-Orecchioni va inclure dans la classe des subjectivèmes auxquels elle consacre son analyse, lui font remarquer qu'il y a peu d'unités lexicales qui ne constituent des marques de la subjectivité. Elle ne conclut pas qu'il n'y a pas d'énoncés objectifs mais elle soutient que «...toute séquence discursive porte la marque de son énonciateur, mais selon des modes et des degrés divers. La seule attitude légitime, c'est d'admettre que toute séquence se localise quelque part sur l'axe qui relève des deux pôles infiniment éloignés de l'objectivité et de la subjectivité; la seule entreprise rentable, c'est d'essayer d'en identifier, différencier et graduer les divers modes de manifestation.»

On ne saurait tenter l'inventaire des unités « subjectives » sans envisager premièrement le cas de ces unités linguistiques dont l'observation est à l'origine de la réflexion énonciative et que l'on appelle « déictiques », ou « shifters » Provisoirement définis comme « une classe de mots dont le sens varie avec la situation », les déictiques exigent en effet, pour rendre compte de la spécificité de leur fonctionnement sémantico-référentiel, que l'on prenne en considération certains des paramètres constitutifs de la situation d'énonciation.

2.1. Les déictiques

2.1.1. Les problèmes de définition

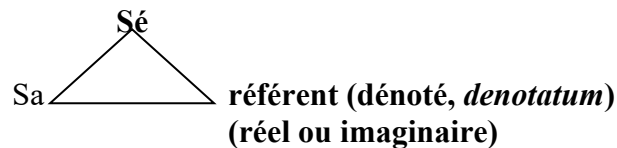
2.1.1.1. La position du problème : les différents types de mécanismes référentiels

« La communication linguistique ayant souvent pour objet la réalité extralinguistique, les locuteurs doivent pouvoir désigner les objets qui la constituent : c' est la fonction référentielle du langage (le ou les objets désignés par une expression forment son référent). Cette réalité

n' est cependant pas nécessairement "la" réalité, "le" monde. Les langues naturelles ont en effet ce pouvoir de construire l'univers auquel elles se réfèrent ; elles peuvent donc se donner un univers de discours imaginaire. L'Ile au trésor est un objet de référence possible aussi bien que la gare de Lyon. » (Ducrot, 1972 c, p. 317).

Dans la même perspective, nous appellerons « référence » le processus de mise en relation de l'énoncé au référent, c' est-à-dire l'ensemble des mécanismes qui font correspondre à certaines unités linguistiques certains éléments de la réalité extralinguistique.

Ducrot n' envisage dans sa définition de la fonction référentielle que le point de vue de l'encodage (démarche onomasiologique, qui part de l' identification du référent pour aboutir à sa dénomination linguistique), mais la perspective sémasiologique est tout aussi pertinente. De façon très grossière, on peut opposer ainsi les deux mécanismes :



– Encodage : le triangle sémiotique doit être orienté dans le sens : référent → Sé → Sa.

La perception du dénoté et l'identification en son sein de certaines propriétés linguistiquement pertinentes (s'il s' agit d'un objet-chaise : son caractère d'objet matériel – fait pour s'asseoir – individuel – possédant un dossier – mais pas d'accoudoirs...) permettent d'associer à cet objet extralinguistique un concept abstrait, lequel devient signifié lorsqu'on lui associe un signifiant linguistique, opération que permet la compétence lexicale du locuteur, c'est-à-dire l'une des règles de correspondance Sa/Sé qu'il a intériorisées.

– Décodage : la perception acoustique ou visuelle du signifiant – plus précisément l'extraction dans la substance d'expression des traits distinctifs qui le constituent – renvoie le récepteur à un certain signifié qu'il identifie grâce à sa compétence lexicale, ce signifié se présentant comme un ensemble de sèmes abstraits, sur la base desquels il identifie à son tour le référent approprié. On le voit, le plan sémantique fonctionne comme élément médiateur indispensable entre le plan de l'expression et celui du référent extralinguistique : c'est lui qui rend possible le mécanisme référentiel.

Que ce soit à l' encodage ou au décodage, le sujet utilise conjointement trois types de mécanismes référentiels, que nous appellerons respectivement : référence absolue/référence relative au contexte linguistique (cotexte)/référence relative à la situation de communication, ou référence « déictique ».

Pour illustrer cette distinction, voyons quelles sont les possibilités de dénomination d'un objet extralinguistique x dans le cas particulier où x est une personne :

1 « Une *fil*le blonde » : il y a dénomination « absolue ». Le choix de l'étiquette signifiante est bien entendu arbitraire, c'est-à-dire relatif à un système linguistique particulier. Mais nous parlons de référence absolue dans la mesure seulement où, pour dénommer x, il suffit de prendre en considération cet objet x, sans l'apport d'aucune information annexe.

2. « La *sœur* de Pierre » : le choix, au sein du paradigme des termes de parenté, du terme « sœur » pour désigner x, implique que le locuteur envisage, en plus de x lui-même, une personne y, prise comme élément de référence. De même au décodage, il n'est possible de donner un contenu référentiel précis au mot « sœur » qu'en tenant compte de la relation x-y. En d'autres termes, le signifiant « sœur » n'est pas attaché de manière « absolue » à l'objet x, puisque ce même objet peut être dénommé alternativement : sœur de Pierre, fille de Jean, cousine de Robert, etc. Son choix dépend de l'élément y sélectionné – mais il ne dépend pas, du moins directement, de la situation d'interlocution.

3 Enfin, cette même personne x peut être représentée par l'un ou l'autre des pronoms personnels « *je* »/« *tu* »/« *il* » (ou leurs diverses formes de flexion). Le choix de l'unité signifiante appropriée et son interprétation référentielle se font alors en tenant compte des données particulières de la situation de communication, c'est-à-dire du rôle que joue x (locuteur, allocutaire ou délocuté) dans le processus d'allocution : si l'on fait varier les rôles, x restant invariant, sa dénomination linguistique variera corrélativement. Nous parlerons dans ce cas, et dans ce cas seulement, de référence déictique.

2.2. Les subjectivèmes « affectif » et « évaluatif » ; axiologisation et modalisation

– Il va de soi que *toute unité lexicale est, en un sens, subjective*, puisque les « mots » de la langue ne sont jamais que des symboles substitutifs et interprétatifs des « choses ». Contre l'illusion « isomorphiste » et « décalcomanique » (il existerait, antérieurement au langage, un monde tout découpé en objets distincts, l'activité dénomminative consistant simplement à coller des étiquettes signifiantes sur ces objets préexistants), la linguistique répète et démontre qu'en aucune manière les productions discursives qu'autorisent les langues ne sauraient fournir un quelconque « analogon » de la réalité, puisqu'elles découpent à leur manière l'univers référentiel, imposent une « forme » particulière à la « substance » du contenu, organisent le monde, par « abstraction généralisante », en classes de dénotés, sur la base d'axes sémantiques partiellement arbitraires, et qu'elles « programment » ainsi de façon *contraignante* les comportements perceptifs et descriptifs de la communauté parlante : « Nous découpons la nature selon les lignes établies par notre langue [...] ; en fait, il nous est impossible de parler sans souscrire au mode d'organisation et de classification du donné que cet accord a décrété [...]. Aucun individu n'est libre de décrire la nature avec une impartialité absolue, mais contraint au contraire à certains modes d'interprétation alors même qu'il se croit le plus libre » (B. Lee Whorf). En ce sens, tous les mots de la langue fonctionnent, pour reprendre la terminologie de Robert Laffont (1976, p. 98- 99), comme des « praxèmes », c'est-à-dire qu'ils connotent, à des degrés divers (« pierre », «

bœuf », « roi », « âme » ne sont pas au même titre, même s'ils le sont tous, culturalisés) les différentes « praxis » (technologique, socio-culturelle) caractéristiques de la société qui les manipule, et qu'ils charrient toutes sortes de jugements interprétatifs « subjectifs » inscrits dans l'inconscient linguistique de la communauté.

Mais il ne s'agit pas ici des manifestations collectives, et, pourrait-on dire, « catachrétiques » de la subjectivité langagière (à propos de l'expression « soleil couchant », Hagège, 1971, p. 225, dit justement de la langue qu'elle est « une sorte de bric-à-brac ou de musée Grévin de la connaissance »). Ce sont les usages individuels du code commun qui nous intéressent, et notre problématique est la suivante :

lorsqu'un sujet d'énonciation se trouve confronté au problème de la verbalisation d'un objet référentiel, réel ou imaginaire, et que pour ce faire il doit sélectionner certaines unités dans le stock lexical et syntaxique que lui propose le code, il a en gros le choix entre deux types de formulations :

- le discours « objectif », qui s'efforce de gommer toute trace de l'existence d'un énonciateur individuel ;
- le discours « subjectif », dans lequel l'énonciateur s'avoue explicitement (« je trouve ça moche ») ou se pose implicitement (« c'est moche ») comme la source évaluative de l'assertion. Exemple : dans un manuel de géographie destiné aux élèves de cours élémentaire, le chapitre concernant « la France » s'intitule « Notre douce France ». Comparée à la précédente plus « normale » dans ce contexte énonciatif (discours à prétentions scientifiques), la formule est doublement marquée subjectivement :
 - par l'usage du déictique, qui implique que c'est un énonciateur français qui s'adresse à des petits Français (le contexte indiquant qu'il s'agit d'un « nous » inclusif) ;
 - par l'utilisation de l'adjectif affectivo-axiologique « doux », qui énonce un jugement de valeur, et un engagement émotionnel du locuteur vis-à-vis de l'objet dénoté.

Les substantifs

La plupart des substantifs affectifs et évaluatifs sont dérivés de verbes ou d'adjectifs : nous ne nous en occuperons pas ici, et nous renverrons l'analyse des termes tel que « amour », « prétexte », « accusation », « beauté », « petitesse », etc., à celle de « aimer », « prétexter », « accuser », « beau », « petit », etc.

Restent un certain nombre d'unités intrinsèquement substantives, qui vont nous permettre de poser le problème de ces termes péjoratifs (dévalorisants)/mélioratifs (laudatifs, valorisants) que nous appelons *axiologiques*.

2.2.1. Les adjectifs affectifs

– *Définition* : les adjectifs affectifs énoncent, en même temps qu' une propriété de l'objet qu'ils déterminent, une réaction émotionnelle du sujet parlant en face de cet objet. Dans la mesure où ils

impliquent un engagement affectif de l' énonciateur, où ils manifestent sa présence au sein de l'énoncé, ils sont énonciatifs.

– Dans cette mesure, ils sont sévèrement proscrits de certains types de discours qui prétendent à l'objectivité. Ainsi, dans un manuel de stylistique normative à l'usage des futurs officiers de police judiciaire (Lambert, 1970), on lit ceci : « Le style procédural exclut toute trace de sentiment ou d'émotion. Des expressions telles que "la pauvre victime", "un spectacle poignant", "le cruel assassin", "le petit cadavre", "une maigreur effrayante", sont donc à bannir absolument, comme n'ayant rien de commun avec ce style, lequel se caractérise au contraire par le caractère strictement intellectuel des constatations et des recherches, et par une froideur constante de ton. » Au style affectif s'oppose le style « impassible » ou « intellectuel », seul « conforme. » Le discours procédural doit s'efforcer de gommer dans l'énoncé toute trace d'énonciation : il représente le pôle objectif du langage.

2.2.2 Les évaluatifs non axiologiques

Pour mettre en évidence la spécificité de cette classe d'adjectifs, on peut invoquer certains critères tels que leur caractère graduable (« la route est assez large, très large, plus large que la maison » vs « x est plus célibataire que y »), leur possibilité d' être employés en structure exclamative, etc. . Mais nous allons la circonscrire plus précisément de la façon suivante :

– *Définition* : cette classe comprend tous les adjectifs qui, sans énoncer de jugement de valeur, ni d'engagement affectif du locuteur (du moins au regard de leur stricte définition lexicale : en contexte, ils peuvent bien entendu se colorer affectivement ou axiologiquement), impliquent une évaluation qualitative ou quantitative de l'objet dénoté par le substantif qu'ils déterminent , et dont l' utilisation se fonde à ce titre sur une double norme :

(1) interne à l'objet support de la qualité ;

(2) spécifique du locuteur – et c' est dans cette mesure qu' ils peuvent être considérés comme « subjectifs ».

En d'autres termes : *l' usage d' un adjectif évaluatif est relatif à l' idée que le locuteur se fait de la norme d' évaluation pour une catégorie d' objets donnée. C' est-à-dire qu' une phrase telle que « cette maison est grande » doit être paraphrasée en : « cette maison est plus grande que la norme de grandeur pour une maison d' après l' idée que je m' en fais (elle-même fondée sur mon expérience personnelle des maisons) ».*

2.2.3. Les évaluatifs axiologiques

– *Définition* : Comme celle des adjectifs précédents, leur utilisation implique une double norme : interne à la classe de l' objet-support de la propriété : les modalités du beau varient avec la nature de l'objet à propos duquel on prédique cette propriété, et cette variabilité de la norme de référence explique la grammaticalité de phrases telles que « cet excellent Cayatte est un bien

mauvais film », aussi bien que l'agrammaticalité des enchâssements comparatifs du type « cette histoire est plus belle que Suzanne » (on ne peut comparer axiologiquement que des objets appartenant « à la même catégorie ») ; interne au sujet d' énonciation, et relative à ses systèmes d' évaluation (esthétique, éthique, etc.). Le fonctionnement des axiologiques et donc de ce point de vue analogue à celui des autres évaluatifs (« cet arbre est beau » = « plus beau que la moyenne des arbres – ou que d'autres types d' arbres que je prends implicitement pour modèle -, d'après la conception que j' ai de la beauté pour un arbre » ; « c'est beau les arbres » = « plus beau que d' autres catégories d' objets »), quoique beaucoup plus flou : si toute qualification axiologique présuppose une quantification implicite, l' échelle de référence est en général laissée dans l' ombre (c' est-à-dire que les prédications du type « beau », plus encore que celles du type « petit », tentent de se faire passer pour absolues et se formulent sur le mode de l'en-soi), et l'on ne voit guère s'y appliquer la règle de l'hypéronyme.

3. La théorie d'Oswald Ducrot: l'insertion du contexte ordinaire mondain

La contribution d'O. Ducrot au développement de la linguistique énonciative concerne:

1. le rapport entre signification de la phrase – sens de l'énoncé – contexte situationnel;
2. la théorie de la polyphonie

Les lois du discours et la théorie de la présupposition (qu'il interprète comme un acte de langage) appartiennent au domaine de l'analyse conversationnelle et de la théorie des actes de langage respectivement.

Ducrot admet que la collectivité linguistique, à l'intérieur de laquelle se déroule le processus de communication, impose à l'acte d'énonciation certaines normes qu'il appelle « lois du discours » (*LD*, : 24). Le respect ou le non-respect de ces lois représente pour le destinataire une source d'information, et le point de départ d'hypothèses sur le sens visé par le locuteur. Ces lois permettent, par exemple, la mise à jour des significations implicites. Citons deux de ces lois. Loi d'informativité : « Tout énoncé A, s'il est présenté comme source d'information, induit le sous-entendu que le destinataire ignore A ou même, éventuellement, qu'on s'attendrait plutôt à non A » (*SNPD*, : 133). Quand Mitterrand s'exclame : « je ne demande pas – je suis candidat à la présidence de la République ; mon programme a été imprimé et vous pouvez en prendre connaissance... », il sous-entend très clairement que Giscard ne l'a pas lu, contrairement à ce qu'il prétend. Loi d'exhaustivité : « Cette loi exige que le locuteur donne, sur le thème dont il parle, les renseignements les plus forts qu'il possède et qui sont susceptibles d'intéresser le destinataire... Par suite, le destinataire, supposant que le locuteur a respecté cette règle, aura tendance, si la réserve du locuteur ne peut être attribuée à une absence d'information, à attribuer toute affirmation restreinte comme l'affirmation d'une restriction » (*DNPD*, : 134).

3.1 Signification de la phrase / vs/ sens de l'énoncé

Pour Ducrot, **la phrase** est « ...un être linguistique abstrait, identique à lui-même à travers ses diverses occurrences.» [21, p. 21] C'est une structure abstraite répétable. Cette structure abstraite a une signification, c'est-à-dire une valeur sémantique qui lui est attribuée par le composant linguistique.

L'énoncé représente l'occurrence particulière, la manifestation concrète de la phrase dans une situation d'énonciation. L'énoncé a un sens qui lui est attribué par le composant rhétorique, à la suite du traitement de la signification. Le sens représente la valeur acquise par la phrase lors d'une occurrence particulière. Il résulte de la conjugaison de la signification de la phrase et de la situation d'énonciation. C'est ce que Ducrot appelle «la machinerie du sens».

Exemple : « Pierre n'est pas aussi grand que Jacques, je dis qu'il est moins grand » (*EA*, : 31). La phrase prend alors un sens bien déterminé : une « entité linguistique, purement théorique, en l'occurrence un ensemble de mots combinés selon les règles de la syntaxe, ensemble pris hors de toute situation de discours » (*MD*, : 7). Sa signification, sa valeur sémantique, ne s'identifie pas à un quelconque « sens littéral », auquel la situation de discours n'apporterait qu'un supplément de sens : « Elle contient surtout...des instructions données à ceux qui devront interpréter un énoncé de la phrase, leur demandant de chercher dans la situation de discours de tel ou tel type d'information et de l'utiliser de telle ou telle manière pour reconstruire le sens visé par le locuteur » (*MD*, : 11).

Énoncés et sens, comme phrase et signification, sont des notions construites pour les besoins de l'explication, et non des données observables. Ducrot entend par énoncé l'énoncé-type de la philosophie anglo-saxonne (par opposition à l'énoncé-occurrence). « Nous avons pris pour décision d'appeler « sens » d'un énoncé uniquement ce qui y est présenté par le locuteur » (*MD*, :28).

Ducrot distingue donc deux étapes dans l'élaboration du sens : «La première irait de la phrase à la signification, et la seconde, de la signification au sens» (1979) Il fait remarquer que la situation d'énonciation n'opère pas sur la phrase mais seulement sur la signification ; également, elle n'opère pas sur la valeur des morphèmes constitutifs de la phrase pris isolément, mais sur ce qui résulte de leur combinaison syntaxique à l'intérieur de la phrase.» (id.)

3.2. Statut de la linguistique chez Ducrot

Pour Ducrot les faits linguistiques ne sont pas toujours là. Ils découlent d'hypothèses générales ou « hypothèses externes » que le linguiste émet sur la langue. Ducrot estime que ces choix ne peuvent pas être justifiés. De plus, chaque ensemble d'hypothèses externes ne peut « voir » que certains faits et en exclut d'autres. Cette relativisation du statut de la linguistique a pour corollaire la volonté d'exposer à chaque fois ces hypothèses, d'autant que « l'on ne saurait modifier ne serait-ce que l'une d'entre elles sans par lui-même remettre en cause la description toute entière » (*AL*, : 18-19).

À l'intérieur de ces choix d'ensemble, s'insèrent « les hypothèses internes », que le linguiste est amené à faire lorsqu'il cherche à rendre compte de ces faits, c'est-à-dire à construire une machine capable de les simuler » (SES, : 116). Ducrot cherchera alors avant tout la cohérence entre ces deux niveaux car... « l'objet de la recherche linguistique est de construire des rapports entre hypothèses et descriptions et non révéler « la vraie » signification des expressions considérées » (MD, : 194).

La mention constante de la relativité des résultats, un certain humour, l'engagement de l'auteur dans son texte témoignent également du refus d'une conception positiviste de la linguistique.

3.3. Conception générale de la langue

Pour Ducrot une linguistique de la langue est impossible sans la linguistique de la parole, ou une sémiotique sans une sémantique. La priorité qui est accordée à une linguistique de la parole, ou à une sémantique débouche même sur un refus des dichotomies héritées de Saussure et de Benveniste (SES, :107-109).

« La langue comporte, à titre irréductible, tout un catalogue de rapports interhumain, toute une panoplie de rôles que le locuteur peut se choisir pour lui-même et imposer au destinataire. Sa fonction ne saurait alors se réduire à la transmission de l'information...La langue n'est plus seulement le lieu où les individus se rencontrent, mais elle impose à cette rencontre des formes bien déterminées. Elle n'est plus seulement une condition de la vie sociale, mais devient un mode de vie sociale » (DNPD, :04).

Si Ducrot s'inscrit donc bien dans le cadre de la pragmatique, il se refuse à la faire travailler, après coup, sur les résultats de la description syntaxique et sémantique des énoncés : elle doit être au contraire « intégrée », intervenir dès le départ. À partir de SES, Ducrot se réclame d'un « structuralisme du discours idéal ».

« Beaucoup de difficultés de la sémantique linguistique tiennent à ce qu'on distingue mal le destinataire personnage de la comédie illocutoire et le récepteur réel du message. Une recherche distributionnelle concernerait le second et caractériserait le discours par les réactions dont il a été l'objet. Mais la variante structuraliste dont je parle ne considère que le premier – cet autre par rapport auquel le discours prend son sens, mais qui est en même temps une projection, à la fois constitutif et constitué » (SES, : 16).

Autrement dit, la suite que prétend se donner tout énoncé ne se confond pas avec les suites effectivement réalisées, mais appartiennent au monde idéal ouvert par ce même énoncé.

3.4. Structure et énonciation

Ducrot constate que pour devenir, au moins un peu, consciente d'elle-même, une recherche sur le langage doit toujours, me semble-t-il, s'accompagner d'une réflexion sur la tradition

linguistique. Autrement, on ne sait plus du tout de quoi on parle. C'est ce qui nous arrive souvent, par exemple, quand nous parlons de « faits » de langage, que nous prétendons, après avoir « observé » un ensemble de « faits », chercher, ensuite, une explication ou, plus modestement, établir parmi eux un certain nombre de régularités. Il nous arrive ainsi fréquemment de prendre pour « observable » que tel énoncé est contradictoire de tel autre, ou en implique un troisième. Mais il faut être conscient que, dans ce cas, nous utilisons, pour percevoir la réalité linguistique elle-même, des concepts d'implication ou de contradiction dont l'application au langage ne va nullement de soi, même si elle est le produit d'une longue tradition linguistique logicienne. Ou encore, si nous prenons pour fait que tel énoncé est grammatical, et non tel autre, nous nous appuyons sur une conception normative du langage – probablement inévitable et ancrée dans la pratique du langage, mais qu'il serait bon d'explicitier si l'on veut maîtriser tant soit peu son propre discours. (Et que l'on ne pense pas qu'on est moins normatif sous prétexte qu'on utilise une norme plus libérale.) Duhem disait que les faits d'aujourd'hui sont construits avec les théories d'hier. Je ne vois pas pourquoi cela serait moins vrai des faits linguistiques que des faits physiques. Nous ne pouvons observer la langue actuelle qu'à travers des théories anciennes, et il peut être sain de se demander si le vin nouveau ne tire pas de la vieille outre une partie de sa saveur.

Or il se trouve que ces faits dont je dois rendre compte ne sont pas, si je puis dire, « mes » faits ; ce sont des faits observés à l'aide d'une grille qui n'est pas la mienne, et qui vient d'une longue tradition, dont justement je voudrais me débarrasser. Notamment, ces observations sont souvent faites en termes de conditions de vérité ; elles consistent à se demander dans quels contextes et dans quelles situations l'énonciation de telle ou telle phrase est vraie ou fausse : toute une tradition logicienne nous force en effet à percevoir la parole à travers ces concepts – et toute une tradition morale se greffe là-dessus, qui nous fait apparaître raisonnable de nous demander, devant chaque énonciation, si le locuteur est sincère ou menteur, c'est-à-dire s'il dit ce qu'il croit vrai ou ce qu'il croit faux.

Celui qui construit une théorie espère bien qu'elle permettra un jour de construire de nouveaux faits – c'est-à-dire, j'insiste sur ce point, d'introduire un nouveau biais dans l'observation, de changer la perception même que l'on a de la parole, de rendre attentif à des aspects jusque-là imperceptibles, et de faire négliger des nuances sur lesquelles l'attention est habituellement attirée ; mais, en attendant, il faut bien qu'il justifie ce qu'il dit, et, pour cela, il doit expliquer des faits auxquels il s'intéresse médiocrement, des faits auxquels sa théorie enlèvera, si elle réussit, une bonne partie de leur importance, voire de leur évidence. Inutile d'ajouter que les observations qu'il cherche à promouvoir subiront le même sort que celles d'où il est parti : elles sont destinées, elles aussi, à apparaître un jour comme la coquille d'une théorie morte.

3.5. La théorie de la polyphonie

La théorie de la polyphonie selon Ducrot, postule que le sens de nos énoncés consiste en une sorte de dialogue où différentes voix – celles des « énonciateurs » – sont mêlées et confrontées. Or c'est la théorie de l'énonciation de Bally qui m'a permis de construire de tels « faits », de

percevoir, d'« observer » de tels dialogues à l'intérieur de la moindre de nos paroles – observations bien différentes des « faits » que les logiciens m'avaient appris à reconnaître, et apparemment beaucoup plus artificielles, beaucoup moins « intuitives ».

O. Ducrot rejette le postulat de l'unicité du sujet parlant, conçu comme l'être concret participant à une situation de communication. Il distingue deux couples qui peuvent renvoyer aux mêmes individus ou à des individus différents, à savoir : locuteur/ allocutaire et énonciateur/ destinataire(s).

Le locuteur est l'auteur des paroles et l'allocutaire est celui auquel le locuteur s'adresse en prononçant ces paroles.

L'énonciateur est celui qui accomplit les actes illocutoires – l'agent de l'acte illocutoire – et le destinataire est le patient des actes, celui qui doit accomplir le contenu propositionnel ou en subir les conséquences. Ainsi, par exemple, dans J'ai cessé de fumer, le locuteur est unique, c'est celui désigné par je mais il y a plusieurs énonciateurs: je, celui qui déclare ne plus fumer et quelqu'un d'autre qui a affirmé que le locuteur fumait et auquel l'énoncé s'adresse / qui a provoqué cet énoncé, un ou plusieurs individus.

Dans L'ordre sera maintenu coûte que coûte il y a un allocutaire, la population à laquelle le ministre de l'intérieur s'adresse et plusieurs destinataires : les «bons citoyens» et les «fauteurs de désordre» qui peuvent s'identifier ou non à l'allocutaire (DUCROT, 1989).

Dans les développements ultérieurs, Ducrot va changer les définitions : le locuteur devient locuteur en tant que tel, responsable de l'énonciation – celui qui prononce les paroles – et locuteur comme être du monde. L'énonciateur n'est plus responsable des actes illocutoires, il se réduit à l'entité (aux entités) dont on entend la voix/les voix à travers l'énoncé (Moeschler, Reboul, 1999).

4.La théorie de l'énonciation d'Antoine Culioli : les opérations énonciatives

4.1. Fondements théoriques et épistémologiques de la théorie d'A. Culioli

Il s'agit d'une théorie de l'énonciation dans la mesure où elle se donne comme objet l'énoncé lui-même. L'énoncé n'est pas considéré comme le résultat d'un acte de langage individuel, ancré dans un quelconque hic et nunc par un quelconque énonciateur. Il doit s'entendre comme un agencement de formes à partir desquelles les mécanismes énonciatifs qui le constituent comme tel peuvent être analysés, dans le cadre d'un système de représentation formalisable, comme un enchaînement d'opérations dont il est la trace. La justification du terme d'opération tient à l'hypothèse que la valeur référentielle de cet énoncé n'est pas un donné, mais un construit. Cela signifie que les formes agencées qui le matérialisent renvoient moins à des valeurs qu'à des opérations de constitution de la valeur référentielle. Etudier l'énonciation, c'est alors étudier les modalités de constitution de cette valeur.

Les mécanismes énonciatifs qui fondent l'objet de l'analyse ne sont donc pas externes à la langue et doivent être distingués des conditions effectives qui président à la production de l'énoncé dans le hic et nunc d'une énonciation singulière. De ce point de vue la théorie de

l'énonciation de Culioli n'est à aucun titre une théorie pragmatique. Tout agencement de formes est de l'ordre de l'énonciatif, à la différence notamment de ce que pose Benveniste pour qui renonciation est l'acte d'un sujet qui met en jeu ce qu'il appelle l'appareil formel de renonciation. Le sujet énonciateur ne constitue pas une instance préconstituée extérieure à ces opérations, il est au contraire un produit de ces opérations. De fait, il joue un rôle très variable d'un énoncé à l'autre, et surtout il s'inscrit dans des rapports complexes au co-énonciateur qui ne se réduisent pas à ceux du couple locuteur-colocuteur. Les processus de régulation / ajustement mettent en jeu des relations d'altérité à la fois complexes et formalisables entre énonciateur et co-énonciateur qui ne se confondent pas avec les relations pragmatiques qui peuvent se nouer entre sujets parlants.

La théorie d'A. Culioli ne se limite en aucun cas à la seule langue anglaise, mais cherche au contraire à construire un modèle représentatif du langage dans son ensemble.

La théorie des opérations énonciatives est cette théorie qui a une volonté affirmée de définir précisément quels doivent être à la fois l'objectif et la démarche de toute recherche linguistique. En cela cette théorie se démarque nettement de la plupart des autres écoles qui tiennent généralement pour acquis que la linguistique est « la science du langage », sans trop se préoccuper d'apporter quelque justification que ce soit à cette définition lapidaire qui laisse entendre, de manière erronée, que le langage est la chasse gardée du linguiste. Culioli, lui, délimite très clairement son champ d'étude en déclarant que « la linguistique a pour objet l'activité de langage appréhendée à travers la diversité des langues naturelles ».

Culioli rejette la conception suivant laquelle **la langue est un instrument, un code neutre** auquel les sujets font appel pour encoder ou décoder des messages à propos de référents extralinguistiques [26, p. 129–130]). Tant que le sens d'un énoncé résulte de la double interprétation – de l'émetteur et du récepteur – on ne peut pas considérer la langue un code neutre. [15, p. 85]. Pour Culioli, le domaine d'étude de la linguistique est «le langage appréhendé à travers les langues naturelles.» [13, p. 1] Cela signifie que la tâche du linguiste est d'étudier les langues (les plus diverses possibles) pour en extraire les propriétés communes, donc généralisables. L'ensemble de ces propriétés (réparties à plusieurs niveaux de structure) constitue le langage. Les langues seront étudiées non pas en tant que **système** ou **code** mais à travers leur **fonctionnement en discours**. L'objet d'étude de la linguistique devient donc l'activité discursive du sujet parlant, avec toutes ses caractéristiques et tous les facteurs qui la contrôlent.» [9, p. 312]

Sur la base de cette présentation, nous pouvons conclure en affirmant que:

1. la théorie de Culioli est fondée sur les opérations des sujets en situation et non pas sur le fonctionnement d'un mécanisme indépendant de ses utilisateurs.
2. Culioli passe « d'une linguistique des états à une linguistique des opérations » [15, p. 87] dans le but de construire une **simulation de l'activité langagière**, ouverte à l'articulation avec d'autres disciplines, surtout avec la psycholinguistique.
3. la prise en compte des énonciateurs et de la situation d'énonciation n'est pas surajoutée à un appareil syntaxico-sémantique fonctionnant de façon autonome, elle est constitutive de

toutes les opérations linguistiques. On pourrait dire que cet appareil est conçu et construit en fonction des paramètres de **l'activité langagière**.

4. pour Culioli, l'activité de langage est essentiellement une activité **signifiante** : «Le problème clé reste celui de la signification, c'est-à-dire d'une relation complexe entre des énoncés (textes), une situation d'énonciation, un sens (relation entre des 'objets' linguistiques qui renvoient à des objets extra-linguistiques avec leurs propriétés physico-culturelles), des valeurs référentielles (modalités, temps, aspect, quantification, etc.).» [15, p. 86]. Le langage n'est donc pas vu comme un simple vecteur de sens, un simple outil de communication, mais comme une activité à part entière qui consiste, pour celui qui parle, à produire, à construire, des formes « linguistiques » et, pour celui qui écoute, à reconnaître, à interpréter, ces formes. En d'autres termes, la signification n'est pas considérée comme une donnée toute faite qui serait transmise d'un sujet parlant à un autre via le canal du langage, mais comme le résultat même, l'aboutissement construit, de l'activité de langage, d'où les multiples et inévitables malentendus, déformations, (ré)ajustements, etc., caractéristiques de tout échange discursif.

4.2. Nature des opérations : Théorie des repérages et des domaines notionnels

4.2.1. L'opérateur

Le programme de la théorie d'Antoine Culioli se fonde sur l'hypothèse que l'ensemble des opérations énonciatives se ramène à un opérateur unique, sous déterminé, l'opérateur de repérage qui est un opérateur de mise en relation. Tout terme (au sens le plus large : séquence, phrase, unité lexicale, etc.) se trouve pris dans une relation à un autre terme, préalablement donné, et qui a par conséquent dans cette relation toujours asymétrique le statut de repère. Cette opération fondamentale de repérage s'est trouvée au centre de la théorie dans une première phase de son évolution, jusque vers la fin des années 1970. Dans la seconde phase, le travail s'est surtout centré sur le concept de notion et de domaine notionnel. La phase actuelle établit les modes d'articulation entre ces deux moments.

4.2.2. Une théorie de l'altérité

L'opérateur met en relation deux termes a et b dans une relation d'altérité première : a et b, et reformule cette altérité première comme un rapport asymétrique : a est repéré par b. En même temps, ce repérage est indissociable des propriétés de a et b, qui font que le terme a a plus ou moins vocation, au sein de la relation, à être repéré par b (dans le livre est sur la table, livre et table ont des propriétés qui tendent à fonder table comme repère plutôt que l'inverse, table n'étant évidemment pas un repère en soi). Les propriétés des termes ne sont pas préalables à leur mise en jeu dans des relations, ce sont ces relations qui les déterminent.

L'analyse de la différence entre (1) Jean a une voiture et (2) la voiture est à Jean a conduit Culioli à introduire l'opérateur $\exists$ (epsilon miroir). Cet opérateur a permis de poser comme centrale l'opposition entre relation déterministe /non déterministe.

En (1), on a affaire à une relation non déterministe : le fait que Jean (b) « localise » une voiture (a) ne signifie pas qu'il ne localise pas autre chose. Autrement dit voiture appartient à une classe de termes localisables par Jean. C'est ce que note $\exists$ dans $b \exists a$.

En (2) en revanche, voiture n'est pas appréhendé dans le cadre de l'appartenance à une classe. Ce que note $a \S b$.

Le non-déterminisme de $\exists$ fait apparaître ce qui s'avère être une propriété constitutive du repérage : il n'existe pas de relation directe entre terme repère et terme repéré. Le terme repère définit une classe de repérables, et le terme repéré est donc nécessairement inscrit dans une classe. L'introduction de cette classe permet de mettre en place un double jeu d'altérité :

- l'altérité de la classe des repérables par rapport au repère b.
- l'altérité de a au sein de cette classe.

La théorie du repérage devient ainsi indissociable d'une théorie de l'altérité, des relations entre le même et l'autre. L'opérateur e a été au départ mis en œuvre dans l'analyse de relations concernant la catégorie de la personne puis il a joué un rôle décisif dans le traitement de problèmes de détermination et de modes de constitution de l'énoncé.

L'unicité de l'opérateur e ne signifie pas que les repérages qu'il permet de constituer soient homogènes. Un énoncé se présente comme un enchevêtrement de rapports dissymétriques qui s'étagent sur différents niveaux où les termes peuvent avoir un statut de repère à un niveau et de terme repéré à un autre niveau.

4.2.3. Domaines notionnels

4.2.3.1. Statut hybride de la notion

À partir de 1980 environ le développement de la théorie a connu un infléchissement et la réflexion s'est centrée principalement sur le concept de notion et de domaine notionnel l0.

Culioli a tout d'abord défini la notion comme un faisceau de propriétés physico-culturelles, sans lui conférer un statut à proprement parler linguistique, la présentant comme une entité hybride, entre le monde et les représentations physico-culturelles d'un côté, la langue de l'autre.

La notion est en elle-même indicible, elle ne s'appréhende jamais qu'à travers des réalisations particulières qui en sont des occurrences. Elle implique donc la mise en relation d'un ordre d'existence qui n'est pas matérialisable, ni exhibable, ni dicible en soi, à des traces de cette existence, et qui n'en sont jamais que des traces.

4.2.3.2. Notion et occurrence

Une occurrence n'a pas de rapport stabilisé à la notion dont elle constitue une réalisation particulière. Sa détermination passe par la mise en place de deux pôles organisateurs :

a) un étalon de conformité, qui permet d'identifier une occurrence comme un exemplaire de la notion : c'est le type. Celui-ci permet d'établir tout ce qu'un livre est, par exemple, dans la mesure où/dès lors qu'il est livre. Le type permet de fonder l'appartenance à la classe des livres d'un exemplaire de livre. En tant qu'appartenant à la classe, les occurrences sont conformes au type, donc des exemplaires interchangeables. Un exemplaire est conforme à la propriété qu'il identifie et dont il constitue un échantillon.

Si on ne considère que ce mode de rapport à la notion, toute occurrence de livre est une occurrence au même titre que toute autre : il s'agit d'une classe d'occurrences indiscernables. Du strict point de vue de la relation au type, l'appartenance d'une occurrence à une classe d'occurrences-exemplaires relève du tout ou rien : d'une occurrence à l'autre, le rapport à la propriété ne fait l'objet d'aucune altérité. La seule altérité prise en compte correspondant au passage d'une occurrence à une autre, pour ce qui est de la propriété être livre.

b) La notion fournit un second pôle organisateur qui est l'attracteur. L'occurrence n'hérite de la notion qu'à certains égards, ce qui fonde sa singularité. L'attracteur permet de déterminer en quoi et dans quelle mesure une occurrence a à voir avec la notion. L'occurrence divise la notion en des égards de notion, on a une forme de division de la notion en zones correspondant à plusieurs façons d'être livre, à du plus ou moins livre. L'attracteur fonde une double singularité : la singularité de la notion, en tant qu'indicible ; la singularité des individus qui ne sont héritiers de la notion qu'à tel ou tel égard et qui la divisent. Si on ne considère que ce type de rapport à la notion, on a des individus éclatés, singuliers, incomparables.

Chaque occurrence est un individu dont la singularité le distingue de toutes les autres, la relation au type fondant le comparable. Une occurrence est donc un individu singulier correspondant à un égard particulier d'une notion, en même temps qu'il en est une réalisation conforme. Il s'agit de deux modes de stabilisation indissociables qui s'établissent avec des pondérations variables. Le domaine notionnel correspond à la diversité des occurrences de la notion en fonction de l'articulation singularité / exemplarité.

4.2.3.3. Articulation entre repérage et domaines notionnels

La phrase la plus récente du développement de la théorie de Culioli a consisté à réinvestir l'opération de repérage à partir des deux repères que constituent les deux pôles régulateurs de la notion. Il est d'abord apparu qu'il fallait distinguer deux modes de repérage distincts :

- un repérage de type construction, où, en relation au repère, l'existence du repéré est prédiquée ;
- un repérage de type spécification, où le repéré est spécifié par sa relation au repère.

On a dès lors pu travailler l'hypothèse que les occurrences d'une notion sont elles-mêmes construites et spécifiées par repérage au type, d'une part, à l'attracteur, d'autre part. Cela signifie que les différentes structurations du domaine notionnel peuvent être rapportées aux divers effets de l'opérateur.

4.3. À la recherche des invariants

Pour étudier cette activité de langage, le linguiste ne dispose que des formes qui en sont le produit. Il ne peut donc appréhender le langage qu'à travers la diversité des textes oraux ou écrits et, plus généralement, « qu'à travers la diversité des langues naturelles ». On notera au passage que cette dernière précision marque explicitement qu'il ne saurait être question de se contenter d'observer une seule et unique langue et de la considérer comme représentative de toutes les autres langues existantes. Le langage est en effet une activité de l'espèce humaine dans son ensemble et la possibilité d'apprendre plusieurs langues, de passer d'une langue à une autre par l'intermédiaire de la traduction, etc., montre que les différentes langues naturelles ont un certain nombre de propriétés communes stables. Ce sont ces propriétés communes stables, ces opérations invariantes, que l'on retrouve quelles que soient les langues envisagées, et qui peuvent donc être considérées comme constitutives de l'activité de langage, que le linguiste devra s'efforcer de dégager. Dans cette optique, les combinaisons de morphèmes grammaticaux et lexicaux que sont les textes seront traitées comme des agencements de marqueurs, c'est-à-dire comme les représentants, les traces « visibles » des opérations sous-jacentes à l'activité de langage.

De ce qui précède on notera deux conséquences primordiales.

- Elle marque que la recherche d'une généralisation ne saurait se fonder sur la seule considération des propriétés d'une langue ou d'un nombre restreint de langues. Ce n'est pas à partir de principes cognitifs universaux indépendants des propriétés des langues que se forment les outils de description de ces langues, mais à partir de l'observation minutieuse de l'organisation spécifique de chacune d'elles.
- Elle redéploie sur ce point la question centrale d'une variation, mais d'une variation réglée, et dont les modes de régulation reposent sur des principes invariants. Les langues peuvent être considérées à la fois comme des exemplaires du langage (on peut passer de l'une à l'autre, traduire, tout enfant apprend la langue de son environnement) et comme des individus (chaque langue étant singulière, et d'un certain point de vue irréductiblement spécifique, ne serait-ce que parce qu'aucune unité n'a exactement le même fonctionnement ni le même comportement d'une langue à l'autre).

C'est l'analyse de la singularité de chaque langue dans ses différentes composantes qui est susceptible de fournir un accès à une théorie généralisable. Dès lors, il ne s'agit pas d'établir des universaux, à partir d'un modèle théorique fondé sur des catégories métalinguistiques et/ou cognitives préétablies dont chaque langue offrirait des réalisations particulières, mais de dégager des invariances à partir de la prise en compte de la singularité et de la diversité. La mise au jour d'invariants relève de procédures de découverte problématisées, ils émergent graduellement des données.

4.3.1. Nature du formalisme

Le statut des invariants est cohérent avec celui du formalisme construit. Dans la théorie de Culioli, l'élaboration d'une métalangue d'analyse se caractérise par le fait qu'il ne se fonde pas sur des emprunts aux formalismes préexistant dans l'arsenal des modèles logico-mathématiques. Le mode de questionnement des langues dans leur diversité impose l'élaboration d'un formalisme spécifique. Cette élaboration se fonde sur l'hypothèse que le langage, en tant que système de représentation susceptible de fonctionner comme métalangue, recèle des propriétés formelles spécifiques qui peuvent être dégagées à partir de données empiriques. La découverte de ces données passe par des procédures qui ne sont pas structurées a priori par des modèles préétablis pour répondre à d'autres questionnements que ceux portant sur le langage. Les invariants mis au jour constituent les paramètres et les outils de la métalangue. Les principes de régulation sont internes au langage à travers la variation de leurs mises en œuvre observables dans les langues et ne relèvent donc pas a priori d'une nécessité qui serait externe au langage.

Cela ne signifie pas que des mécanismes cognitifs fondamentaux ne sont pas à l'œuvre dans le langage, mais pose que le langage fait travailler de façon spécifique ces mécanismes.

On peut de ce point de vue considérer la théorie de Culioli comme une « phénoménologie ». Elle va à l'encontre d'une appréhension instrumentale du langage qui coderait ou incarnerait un sens ou une pensée qui lui préexisterait ou qui existerait indépendamment. Le langage constitue au contraire une forme de pensée spécifique (ce qui ne signifie nullement que toute pensée se réduise au langage !) et cette spécificité n'est atteignable que par l'analyse des opérations dont elle est constitutive.

4.4. L'identité des unités linguistiques

Une hypothèse fondamentale est que la valeur référentielle d'un énoncé est le produit d'opérations dont les unités de la langue et leurs agencements sont la trace. Il s'agit donc des seules données sur lesquelles l'analyse puisse se fonder (y compris les manifestations prosodiques et intonatives), à l'exclusion de tout autre élément qui ne serait pas marqué. Elle exclut en particulier les positions indépendantes des places linéaires et indépendantes du terme qui les occupe, ou encore les catégories vides sur lesquelles s'appuient au contraire les théories qui postulent l'autonomie d'un niveau syntaxique de fonctionnement. La théorie de Culioli va à l'encontre de la conception selon laquelle la syntaxe et la grammaire seraient le lieu des régularités, et le lexique celui des singularités. C'est ici le lexique qui constitue le facteur de régulation, les constructions introduisant au contraire un facteur d'instabilité. La conception même du lexique s'en trouve transformée : les items lexicaux doivent se concevoir non plus comme le matériau préconstitué mis en œuvre par l'organisation syntaxique des énoncés, mais comme le lieu d'une variation réglée. La théorie se trouve donc en même temps constituer une approche spécifique du rôle des unités dans la construction de la valeur référentielle des énoncés.

4.5. La situation d'énonciation

Tout énoncé suppose un repérage par rapport à une situation d'énonciation situation qui, rappelons-le, est un repère origine absolu muni de deux coordonnées, S0 pour le sujet énonciateur et T0 pour le moment d'énonciation. Ainsi, si l'on part de ce que l'on appelle une notion complexe, ou une lexis (par exemple), on ne pourra obtenir un énoncé que si cette lexis est, d'une manière ou d'une autre, repérée par rapport à une situation d'énonciation, c'est-à-dire, pour être bref, si elle est prise en charge par un sujet énonciateur donné (identifié ou non au locuteur) à un moment d'énonciation donné. Ce concept est d'une importance capitale, car il faut bien comprendre que le repérage par rapport à Sit0 est véritablement la condition sine qua non pour qu'une relation établie entre plusieurs notions puisse accéder au statut d'énoncé. Il n'est peut-être d'ailleurs pas de meilleure illustration de ce principe, que le refus affirmé de la théorie de confondre phrase et énoncé. L'exemple de : Le chien est dans le jardin sera ainsi considérée comme une phrase grammaticalement bien formée, mais en aucun cas comme un énoncé, car elle est par contre énonciativement mal formée. Il apparaît en effet qu'en règle générale, la présence d'un nom précédé de l'article a, en position sujet, nécessite que le repérage par rapport à la situation d'énonciation soit marqué de manière explicite. Dans le cas présent, cela pourrait par exemple se faire au moyen du marqueur there, dont l'une des fonctions est précisément de renvoyer à la situation d'énonciation, et on obtiendrait alors un énoncé bien formé : Il y a un chien dans le jardin.

4.6. Les opérations énonciatives et mécanismes référentiels

La théorie des opérations énonciatives, qui s'est constituée autour des travaux d'Antoine Culioli, donne une place centrale, au sein des phénomènes langagiers, au concept d'opération : la référence d'un énoncé y est pensée comme une référence construite, par des opérateurs dont les marqueurs sont la trace. De là il découle que ce n'est pas au "monde" que les énoncés réfèrent — même si en définitive ils y renvoient —, ce du moins si l'on accepte de caractériser le monde par son extériorité à la langue : car ce monde-là ne saurait précisément être construit par la langue. D'où la mise en place d'un niveau intermédiaire entre la langue et le monde — à savoir le niveau des "valeurs référentielles" que les énoncés construisent.

Pour donner quelque idée de la façon dont ce niveau s'organise, on analysera brièvement deux exemples, qui sont désormais classiques mais qui recèlent des enjeux cruciaux à la compréhension des mécanismes référentiels.

Soit d'abord l'énoncé suivant :

Jean veut épouser une américaine.

Au moins dans l'interprétation générique, *une américaine* renvoie à une entité qui ne peut être caractérisée autrement que comme "ce qui a la propriété d'être une américaine" : c'est à partir de cette propriété qu'elle est définie, et elle n'a aucune autonomie par rapport à la propriété en

question (à la différence des objets du monde qui, eux, ont a priori plusieurs propriétés, si ce n'est une infinité). Pour cette raison, on appellera une telle entité une "occurrence". Le terme d'occurrence a en effet l'avantage d'être un terme relationnel : il s'agit nécessairement d'une occurrence *d'une notion*, définie à partir de cette notion et n'ayant d'autre propriété que d'être occurrence de cette notion. C'est à de telles entités que les énoncés réfèrent, les interprétations spécifiques (dans (1), "Tu la connais, c'est Jane") résultant simplement de quelque *localisation* de l'occurrence première, qui permet alors éventuellement de "connecter" celle-ci avec d'autres propriétés.

Les valeurs référentielles sont donc à concevoir comme constituées au départ de classes d'occurrences. Ces classes ne sont cependant pas toutes homogènes et figées. Soit en effet l'énoncé suivant :

Dans une rue où les chats sont des chats, on ne s'amuse guère.

Dans un tel exemple, la proposition *les chats sont des chats* correspond à ce que les logiciens traiteraient comme une "tautologie" : toujours vraie, triviale, et sans contenu. Or il est clair qu'en langue cette proposition a un contenu. Ce qu'elle suppose c'est que les chats pourraient ne pas être des chats. Et elle pose que précisément ils en sont. Ceci révèle un point extrêmement important : les groupes nominaux en langue n'ont pas même réfèrent selon qu'ils sont en position sujet ou en position de prédicat. Le groupe nominal en position sujet réfère à "ce qui se désigne par *chat*", qui est en droit compatible avec n'importe quelle propriété (y compris celle de ne pas être un chat), alors que le groupe nominal en position prédicative renvoie à ce qui, pour le valideur de la propriété, a vraiment la propriété d'être un chat. Il en résulte qu'une notion comme *chat* ne renvoie pas à une seule classe d'occurrences, mais à plusieurs types de classes selon la construction syntactico-énonciative mise en oeuvre : l'ensemble structuré de ces classes est ce que l'on appelle le "domaine notionnel" associé à *chat*. Ce domaine apparaît comme étant essentiellement déformable : c'est ce qui ressort de (2) où l'opération de prédication consiste précisément à déformer la classe virtuellement hétérogène de départ pour l'homogénéiser sur "ce qui est vraiment *chat*". On est dès lors conduit pour rendre compte de la structure des valeurs référentielles à se donner un modèle extrêmement souple : la théorie des ensembles, trop rigide, n'y suffit pas, d'où le recours à la topologie en tant qu'elle permet de gérer divers types de déformabilité.

En guise de conclusion, citons le résumé que donne Culioli (1995b) d'un aspect des fondements de sa démarche :

« A une épistémologie du compartimenté, du statique et du linéaire, il apparaît, à l'épreuve des phénomènes, qu'il faut substituer une épistémologie de l'interactif, du dynamique et du non-linéaire, dans une dialectique complexe du rigide et du malléable, où se nouent et se dénouent des figures du stable et de l'instable, à travers la plasticité régulée du langage. »

Introduction

Dans ce dernier chapitre, il est question de la pragmatique qui se trouve être en étroite relation avec les théories de l'énonciation et plus particulièrement avec la notion de discours (texte) et ses composantes communicatives allant de la compréhension jusqu'à l'interprétation. Afin d'illustrer cette représentation nous aborderons les théories des actes du langage avancée par J.L.Austin et J.R.Searle ainsi que leurs fondements théoriques à propos du langage.

Chapitre 3 : La pragmatique

1.La théorie de l'énonciation et de la pragmatique

La pragmatique est une discipline qui prend en charge la relation entre le discours (texte) et ses utilisateurs, elle s'intéresse aux faits exclusivement linguistiques qui relèvent de la communication, en vue de déterminer une interprétation des énoncés.

En effet, la pragmatique a un lien étroit avec la théorie de l'énonciation qui s'occupe des représentations du locuteur face au présupposé et au non-dit.

La pragmatique linguistique s'est largement développée sur la base de la théorie des actes de langage, qui en a constitué historiquement le creuset. La théorie des actes de langage a pour thèse principale l'idée que la fonction du langage, même dans les phrases déclaratives, n'est pas tant de décrire le monde que d'accomplir des actions, comme l'ordre, la promesse, le baptême... Son développement par Searle, à la suite d'Austin qui en a été le pionnier, a largement influencé l'histoire de la pragmatique linguistique. Pourtant l'avancée récente de la pragmatique cognitive a réduit l'importance des actes de langage et a simplifié grandement la théorie que l'on peut leur appliquer.

1.1. Fondements historiques de la pragmatique

On peut considérer que la pragmatique naît en 1955 à Harvard, lorsque John Austin y donne les conférences William James et introduit la notion nouvelle d'*actes de langage*. Ainsi, contrairement à ce que l'on pourrait croire, la pragmatique prend racine dans les travaux d'un philosophe qui s'élève contre la tradition dans laquelle il a été éduqué et selon laquelle le langage sert principalement à décrire la réalité. Austin, en opposition avec cette conception « vériconditionnaliste » de la fonction du langage, qu'il appelle, de façon péjorative, l'illusion descriptive, défend une vision beaucoup plus « opérationnaliste », selon laquelle le langage sert à accomplir des actes. Il fonde sa théorie du langage et de son usage sur l'examen d'énoncés de forme affirmative, à la première personne du singulier de l'indicatif présent, voix active, énoncés qui ont pour caractéristiques de ne rien décrire, de n'être donc ni vrai ni faux et de correspondre à l'exécution d'une action.

1.2. Une multitude de définitions

Pour Ducrot, la pragmatique entend expliquer comment un emploi de la langue, basé sur la logique et la vérité, se répercute sur la démarche de l'interprétation d'un texte ou d'un discours. Pour lui, un énoncé comporte des mots auxquels on ne peut attribuer aucune valeur stable, c'est-à-dire que leur valeur sémantique ne réside pas dans leur nature, mais plutôt dans les rapports qu'ils forment entre les énoncés. C'est ce que Ducrot appelle les « mots du discours ».

Pour Anne Reboul et Jacques Moeschler, ces mots qui sont indispensables pour une analyse pragmatique du discours, sont désignés par « connecteurs pragmatiques », et définis comme « les expressions linguistiques à contenu procédural [...] qui renvoient à des concepts qui n'ont d'existence que linguistique mais qui ont un poids cognitif ». C'est-à-dire que ces connecteurs pragmatiques sont spécifiques à la langue, et leur signification fait allusion à leur usage, selon le contexte de leur apparition.

En effet, dans l'introduction de leur ouvrage, Reboul et Jacques Moeschler ont affirmé que la notion de cohérence, assurée par les connecteurs pragmatiques, joue un rôle prépondérant, puisque selon eux, elle est pour le discours ce que la grammaticalité est pour la phrase. L'existence d'un discours n'est pas soutenue par des règles de syntaxe, comme dans la phrase, mais il s'agit plutôt de défendre cette existence grâce à la notion de cohérence, et à l'aide des connecteurs pragmatiques.

De ces affirmations, nous comprendrons que les connecteurs pragmatiques ont un rôle primordial à fonction cognitive que discursive.

Mais la pragmatique elle-même, comment la définir ?

La plus ancienne définition est celle donnée par Morris en 1938 : *la pragmatique est cette partie de la sémiotique qui traite du rapport entre les signes et les usagers des signes*. Définition très vaste, qui déborde le domaine linguistique (vers la sémiotique) et le domaine humain (vers l'animal et la machine).

Une définition linguistique est donnée par Anne-Marie Diller et François Récanati : *la pragmatique « étudie l'utilisation du langage dans le discours, et les marques spécifiques qui, dans la langue, attestent sa vocation discursive »*.

Selon eux, comme la sémantique, la pragmatique s'occupe du sens. Elle s'en occupe pour certaines formes linguistiques telles que leur sens n'est déterminable que par leur utilisation.

Une définition intégrante apparaît sous la plume de Francis Jacques : « *La pragmatique aborde le langage comme phénomène à la fois discursif, communicatif et social.* » Le langage est conçu par elle comme un ensemble intersubjectif de signes dont l'usage est déterminé par des règles partagées. Elle concerne « *l'ensemble des conditions de possibilité du discours* ».

Comment le point de vue pragmatique est-il apparu ?

L'étude des signes et du langage au XXe siècle s'est distribuée de la manière suivante :

- l'approche *sémantique* traite de la relation des signes, mots et phrases aux choses et aux états de choses ; c'est l'étude conjointe du sens, de la référence et de la vérité ;
- l'approche *syntactique* étudie les relations des signes entre eux, des mots dans la phrase ou des phrases dans les séquences de phrases ; on cherche à formuler des règles de bonne formation pour les deux entités.

Or ces deux approches, les premières constituées en disciplines rigoureuses, n'épuisent ni le problème du sens ni le problème de la vérité. Une troisième approche est nécessaire : pragmatique. Elle intervient pour étudier la relation des signes aux usagers des signes, des phrases aux locuteurs.

Les concepts les plus importants de la pragmatique sont justement des concepts qui étaient jusqu'ici absents de la philosophie du langage et de la linguistique, délibérément négligés pour isoler d'autres aspects que l'on souhaitait d'abord étudier. Ces concepts sont :

1. Le concept d'**acte** : on s'avise que le langage ne sert pas seulement, ni d'abord ni surtout, à représenter le monde, mais qu'il sert à accomplir des actions. Parler, c'est agir. En un sens obvie : c'est par exemple agir sur autrui. En un sens moins apparent mais tout aussi réel : c'est instaurer un sens, et c'est de toute façon faire « acte de parole ». Ce concept d'acte est orienté vers les concepts plus justes et plus englobants d'*interaction* et de *transaction*.
2. Le concept de **contexte** : on entend par là la situation concrète où des propos sont émis, ou proférés, le lieu, le temps, l'identité des locuteurs, etc., tout ce que l'on a besoin de savoir pour comprendre et évaluer ce qui est dit. On s'aperçoit combien le contexte est indispensable lorsqu'on en est privé, par exemple lorsque des propos vous sont rapportés par un tiers, à l'état isolé ; ils deviennent en général ambigus, inappréciables. Inversement le langage scientifique mais aussi le langage juridique se sont toujours efforcés de faire passer dans leurs « propos » – qui sont le plus souvent des textes écrits – toutes les informations contextuelles nécessaires à la bonne compréhension de ce qui est formulé.
3. Le concept de **performance** : on entend par performance, conformément au sens originel du mot, l'accomplissement de l'acte en contexte, soit que s'y actualise la compétence des locuteurs, c'est-à-dire leur savoir et leur maîtrise des règles, soit qu'il faille intégrer l'exercice linguistique à une notion plus compréhensive telle que la **compétence communicative**.

2. Les actes du langage : Austin et Searle

La **théorie des actes** se fonde sur une opposition à « l'illusion descriptiviste » qui veut que le langage ait pour fonction première de décrire la réalité et que les énoncés affirmatifs soient toujours vrais ou faux. Selon la théorie des actes de langage, au contraire, la fonction du langage est tout autant d'agir sur la réalité et de permettre à celui qui produit un énoncé d'accomplir, ce faisant, une action. Dans cette optique, les énoncés ne sont ni vrais ni faux.

La mise en cause de la dissociation entre sémantique et pragmatique a fait apparaître la réflexion sur les actes du langage et cela en s'attaquant à l'idée que le sens d'un énoncé

coïncide avec l'état du monde qu'il représente, indépendamment de son énonciation. C'est en particulier le fruit des recherches du philosophe britannique John Austin.

2.1 Les actes du langage chez Austin

Dans son livre de 1962 *How to do things with words (Quand dire c'est faire)* Austin commence par s'intéresser à des verbes comme *jurer* ou *baptiser*, qu'il appelle **verbes performatifs**. Ces verbes présentent la singularité d'accomplir ce qu'ils disent, d'instaurer une réalité nouvelle par le seul fait de leur énonciation. Ainsi, pour accomplir l'acte de baptiser ou de jurer il faut dire « je te baptise » ou « je le jure ».

De tels énoncés ne peuvent être dits vrai ou faux ; à leurs propos, on peut seulement se demander si l'acte que tout à la fois ils désignent et accomplissent est « réussi » ou non, s'il y a effectivement baptême ou serment.

Ces verbes performatifs s'opposent aux autres qu'Austin appelle « **constatifs** », qui sont censés décrire un état du monde indépendant de leur énonciation (« je cours », « j'aime mon pays »).

Mais progressivement, Austin va renoncer à cette distinction entre « énoncé constatif » et « énoncé performatif ». Il lui apparaît en effet impossible de trouver des énonciations dénuées de valeur performative, qui ne feraient que représenter le monde. Même un énoncé qui semble purement descriptif comme « il pleut » instaure une réalité nouvelle, accomplit lui aussi une action, en l'occurrence un acte d'affirmation. Pour Austin, entre « il pleut » et « j'affirme qu'il pleut » il n'y aurait qu'une différence d'explicitation ; le performatif serait « explicite » dans le second cas et « primaire » dans le premier. Certes, des actions comme « soutenir », « affirmer », « ordonner » ...sont verbales ; elles ne sont pas du même type que des actions « institutionnelles » comme jurer, baptiser ou décréter, mais il s'agit dans les deux cas **d'actes de langage** (on rencontre aussi les termes **actes de parole** et **actes de discours**).

Il en résulte que toute énonciation a une dimension **illocutoire** ou **illocutionnaire** ; l'illocutoire est donc un concept plus compréhensif que celui de « performatif ». Ce qu'on appelle le « sens » d'un énoncé associe deux composants : **un contenu propositionnel** avec un valeur descriptive (qui serait la même dans « Ali part » et « Ali pars ») et **une force illocutoire** qui indique quel type d'acte de langage est accompli quand on l'énonce, comment il doit être reçu par le destinataire : il peut s'agir d'une requête, d'une menace, d'une suggestion etc. Parler, c'est donc communiquer le fait que l'on communique, intégrer dans l'énonciation la manière dont celle-ci doit saisir par le destinataire. L'interprétation de l'énoncé n'est aboutie et l'acte du langage n'est réussi que si le destinataire reconnaît l'intention associée conventionnellement à son énonciation. Ainsi, pour que l'acte d'ordonner soit réussi il faut et il suffit que le destinataire comprenne que c'est un ordre qu'il lui est adressé.

2.2. Performatifs explicites vs performatifs implicites

Les performatifs explicites sont des phrases qui désignent explicitement l'acte qu'elles servent à accomplir jouissant ainsi d'une sorte de propriété de réflexivité, d'une signification auto-référentielle. Ex : Je te conseille de venir ce soir.

Les performatifs implicites (ou primaires) sont des phrases qui font référence à une convention, mais ne désignent pas explicitement l'acte qu'elles servent à accomplir. Les performatifs implicites accomplissent des actes qui sont paraphrasables. Ex : Je te promets que je viendrai.

L'acte locutionnaires que l'on accomplit dès lors que l'on dit quelque chose et indépendamment du sens que l'on communique ;

L'acte illocutionnaire : c'est un acte que l'on accomplit en disant quelque chose, faire une promesse, donner un ordre, proférer une assertion, formuler une protestation, poser une question...

L'acte perlocutionnaire : c'est un acte que l'on accomplit par le fait de dire quelque chose, obliger l'interlocuteur à avouer son ignorance en matière de cyclisme, amener l'interlocuteur à allumer la télévision...

Austin affirme que toute phrase énoncée sérieusement correspond au moins à l'exécution d'un acte locutionnaire et à celle d'un acte illocutionnaire, et parfois aussi à un acte perlocutionnaire.

2.3. La compréhension du langage

La compréhension du langage met en œuvre deux processus : les processus codiques et les processus inférentiels.

2.3.1. Les processus codiques

Les processus codiques d'interprétation du langage sont des processus applicables par rapport à un code, c'est-à-dire à un ensemble de conventions.

La production d'une phrase suppose un encodage ; son interprétation un décodage : cela suppose l'existence d'un code commun au locuteur et à l'interlocuteur.

Ces connaissances que des interlocuteurs partagent ou peuvent partager reposent sur différents facteurs d'une part, sur la perception immédiate, de la situation d'énonciation et du contexte. Et d'autre part, sur le bagage de connaissance et le savoir dont dispose l'individu, bagage complexe ou abondant appelé connaissances de fond.

2.3.2. Les processus inférentiels

Un processus inférentiel est donc l'ensemble du raisonnement de déduction qui, à partir de

la phrase émise et des connaissances préalables partagées par les interlocuteurs, permet l'interprétation d'une phrase. Et dialoguer, c'est récupérer la pensée de l'interlocuteur. Il faut noter que les processus inférentiels exploitent des capacités humaines de déduction générales, c'est-à-dire non spécifiques au langage, à sa production et à son interprétation.

L'étude des processus inférentiels qui viennent se superposer au code pour livrer une interprétation complète des phrases relève de la pragmatique. La pragmatique est donc l'analyse de l'usage du langage.

Certaines phrases agrammaticales se comprennent sans aucune difficulté grâce à la mise en œuvre de processus inférentiels d'interprétation. Ex : Il neige et elle tient.

L'interprétation de la phrase ne dépend pas nécessairement de la grammaticalité de cette phrase.

2.3.3. Taxinomie d'Austin des valeurs illocutionnaires

Conformément à ses doutes quant à la distinction constatif/performatif, Austin admet que toute énonciation d'une phrase grammaticale complète dans des conditions normales correspond de ce fait même à l'accomplissement d'un acte illocutionnaire. Cet acte peut prendre des valeurs différentes selon le type d'acte accompli. Il propose une typologie des valeurs illocutionnaires. Elle se compose de cinq catégories établies par le classement des verbes au moyen desquels s'expriment les actes illocutionnaires.

- 1) Les verbes verdictifs expriment un verdict, une appréciation, et correspondent souvent aux actes juridiques : *acquitter, condamner, prononcer, estimer, supputer...*
- 2) Les verbes exercitifs renvoient à l'exercice des pouvoirs, de droits ou d'influences : *approuver, avertir blâmer, commander, conseiller, exhorter, voter...*
- 3) Les verbes promissifs expriment l'obligation pour le locuteur d'adopter une certaine attitude (promesse, engagement, prise en charge, manifestation d'intention, etc.) *convenir de, épouser la cause, faire vœu, garantir, parier, promettre...*
- 4) Les verbes comportatifs renvoient aux attitudes et aux comportements sociaux, impliquent une attitude ou une réaction face à la conduite ou à la situation d'autrui : *approuver, bénir, compatir, critiquer, déplorer, féliciter, remercier, protester...*
- 5) Les verbes expositifs explicitent les ressorts de l'argumentation, ou indiquent dans quel sens les mots sont employés : *citer, formuler, illustrer, mentionner, nier, postuler, témoigner...*

La mort d'Austin l'a empêché de poursuivre ses travaux et le développement de la théorie des actes de langage a été poursuivi par John Searle.

2.4. Les actes du langage chez John Rogers Searle (Speech Acts, 1969) (Expression and Meaning, 1979) traduit en français sous les titres *Les actes du langage. Essai de philosophie du langage* (1972) et *Sens et Expression. Étude des théories des actes de langage* (1982).

Pour Searle, une théorie du langage est indissociable d'une théorie de l'action ; en effet la production d'une phrase est une action, c'est-à-dire un acte du langage.

La théorie searlienne des actes du langage s'articule en deux volets : l'examen des conditions de réussite d'un acte de langage (1972), et une proposition de taxinomie des actes de langage (1982).

Searle commence par ajouter à la théorie austinienne des actes de langage un principe fort, le *principe d'exprimabilité*, selon lequel tout ce que l'on veut dire peut-être dit.

2.4.1. Le principe d'exprimabilité

Pour toute signification X, et pour tout locuteur L, chaque fois que L veut signifier (à l'intention de transmettre, désire communiquer, etc.) X, alors il est possible qu'existe une expression E, telle que E soit l'expression exacte ou la formulation exacte de X.

Ce principe implique une vision de la théorie des actes de langage selon laquelle les deux notions centrales sont l'*intention* et la *convention* : le locuteur qui s'adresse à son interlocuteur a l'**intention** de lui communiquer un certain contenu et le lui communique grâce à la signification **conventionnellement** associée aux expressions linguistiques qu'il énonce pour ce faire. La centralité des notions d'intention et de convention ne constitue pas réellement une rupture par rapport à la théorie austinienne des actes de langage : plutôt, Searle se contente d'indiquer explicitement des notions qui étaient restées davantage implicites chez Austin. L'innovation principale de Searle consiste à distinguer deux parties dans un énoncé : le **marqueur de contenu propositionnel** et le **marqueur de force illocutionnaire**. Si l'on en revient à l'exemple (2), on voit qu'il est facile d'y distinguer, comme dans la plupart des performatifs explicites, le marqueur de contenu propositionnel *je t'emmènerai au cinéma demain* et le marqueur de force illocutionnaire *je te promets*. Si cette distinction est plus facile à appliquer aux performatifs explicites comme (2), le principe d'exprimabilité suppose néanmoins que les performatifs implicites, comme (3), sont équivalents aux performatifs explicites et que, dans cette mesure, la distinction entre marqueur de force illocutionnaire et marqueur de contenu propositionnel peut s'y appliquer.

2.4.2. La taxinomie des actes de langage selon Searle

Searle a également donné sa version des règles s'appliquant aux différents types d'actes de langage et sa propre taxinomie de ces différents types d'actes de langage. Cette taxinomie s'appuie sur un certain nombre de critères :

1. le but de l'acte illocutionnaire ;
2. la direction d'ajustement entre les mots et le monde – soit les mots « s'ajustent » au monde, comme dans une assertion, soit le monde « s'ajuste » aux mots, comme dans une promesse ;
3. les états psychologiques exprimés ;

4. les différences dans le contenu propositionnel qui sont déterminées par des mécanismes liés à la force illocutionnaire – illustrées, par exemple, par la différence entre le récit d'un événement passé et une prédiction sur le futur ;

5. la force avec laquelle le but illocutionnaire est représenté, qui dépend du degré d'explicitation de l'acte ;

6. les statuts respectifs du locuteur et de l'interlocuteur et leur influence sur la force illocutionnaire de l'énoncé ;

7. les relations de l'énoncé avec les intérêts du locuteur et de l'interlocuteur ;

8. les relations au reste du discours ;

9. les différences entre les actes qui passent nécessairement par le langage (prêter serment) et ceux qui peuvent s'accomplir avec ou sans le langage (décider) ;

10. la différence entre les actes institutionnels et les actes non-institutionnels ;

11. l'existence ou non d'un verbe performatif correspondant à l'acte illocutionnaire ;

12. le style de l'accomplissement de l'acte.

Cet ensemble un peu hétéroclite de critères permet à Searle de dégager cinq classes majeures d'actes de langage, classification basée principalement sur les quatre premiers critères :

1. les **représentatifs** (assertion, affirmation, etc.) ;

2. les **directifs** (l'ordre, demande, conseil, etc.) ;

3. les **promissifs** (promesse, offre, invitation, etc.) ;

4. les **expressifs** (félicitation, remerciement, etc.) ;

5. les **déclaratifs** (déclaration de guerre, nomination, baptême, etc.).

Pour en finir avec l'impact de la théorie searlienne des actes de langage, on notera que les tentatives actuelles de formalisation de la théorie des actes de langage s'appuient sur les travaux de Searle.

2.4.3. Analyse de la phrase

Searle s'attache exclusivement aux actes illocutionnaires : les actes locutionnaires ne présentent pas, à son avis, un grand intérêt, et il doute de l'existence des actes perlocutionnaires. Selon lui, toute phrase énoncée sérieusement correspond à la réalisation d'un acte locutionnaire et surtout à celle d'un acte illocutionnaire.

Searle distingue dans une phrase d'une part, l'acte propositionnel et d'autre part, l'acte illocutionnaire. Ex : Je te promets d'arrêter de fumer.

Searle distingue également dans la structure syntaxique de la phrase le marqueur de contenu propositionnel, Ex : Je viendrai demain et le marqueur de force illocutionnaire, Ex : Je te promets

2.4.4. Les règles constitutives de l'acte illocutionnaire

Selon Searle, parler une langue, c'est accomplir des actes conformément à des règles.

1) Règles préparatoires

Ces règles concernent la situation de communication et prévoient que les interlocuteurs sont matériellement en mesure de se comprendre.

Dans ce sens, les interlocuteurs parlent la même langue, ils ne souffrent d'aucune infirmité qui leur interdirait de communiquer (surdit  , aphonie)

2) R  gle de contenu propositionnel

Le contenu propositionnel doit   tre d  fini, isolable de l'acte illocutionnaire et rep  rable.

Ex : une action future du locuteur pour la promesse.

3) R  gle essentielle

Cette r  gle d  finit le but (illocutionnaire) de l'acte illocutionnaire, cad qu'elle sp  cifie le type d'obligation contract  e par l'un ou l'autre des interlocuteurs. La r  gle essentielle conditionne par l   les r  gles suivantes : pr  liminaires, de sinc  rit  , d'intention et de convention.

4) R  gles pr  liminaires

Les r  gles pr  liminaires pr  voient que le locuteur et l'interlocuteur doivent partager un certain nombre de connaissances et s'accorder sur certaines conditions qui doivent   tre pr  alablement satisfaites pour que l'acte illocutionnaire puisse   tre accompli. Ex : si le locuteur donne un ordre, il faut que l'interlocuteur soit capable de r  aliser ce qui lui est demand  .

5) R  gles de sinc  rit  

Cette r  gle porte sur l'  tat mental du locuteur au moment o   il parle et stipule qu'il doit   tre sinc  re. Ex : Le locuteur qui promet doit   tre honn  te et il endosse la responsabilit   li  e    sa d  claration.

6) R  gles d'intention

Les r  gles d'intention r  pertorient les intentions que peut s'approprier le locuteur (promesse, ordre, question, hypoth  se...). Elles imposent   galement que le locuteur ait la volont   de faire connaitre son intention par l'interlocuteur gr  ce    la phrase prononc  e.

7) R  gles de convention

Les r  gles de convention r  pertorient les moyens linguistiques dont le locuteur dispose conventionnellement pour exprimer ses intentions. Ex : le locuteur qui veut promettre dit *Je te promets...* ; le locuteur qui veut donner un ordre n  gatif dit *Je t'interdis de...*

2.5. L'hypothèse performative et le performadoxe

2.5.1. L'hypothèse performative

Sur la base du principe d'exprimabilité, un linguiste du courant de la sémantique générative, Ross, a proposé en 1970 une hypothèse qui a rencontré une fortune certaine sous l'appellation d'hypothèse performative.

L'hypothèse performative consiste à traiter les performatifs implicites, comme (3), comme équivalents aux performatifs explicites, comme (2) :

(2) Je te promets que je t'emmènerai au cinéma demain.

(3) Je t'emmènerai au cinéma demain.

Plus précisément, dans le cadre de la distinction générativiste entre structure de surface et structure profonde, l'hypothèse performative consiste à supposer qu'un énoncé qui a (3) comme structure de surface partage néanmoins la même structure profonde qu'un énoncé qui a (2) comme structure de surface. En d'autres termes, tout énoncé a dans sa structure profonde une préface performative (*je promets que, j'ordonne que, j'assure que, etc.*) que cette préface performative soit explicitement exprimée (qu'elle appartienne à sa structure de surface) ou qu'elle ne le soit pas. Cette hypothèse avait l'avantage – ce qui explique le retentissement qu'elle a eu – de donner une base plus sûre à la distinction searlienne entre marqueur de force illocutionnaire et marqueur de contenu propositionnel : la préface performative, présente dans tous les énoncés par hypothèse, correspondait au marqueur de force illocutionnaire.

2.5.2. Le performadoxe

Cependant l'hypothèse performative s'est heurtée à une objection de fond, le *performadoxe*. Le performadoxe consistait à faire remarquer que, dans la mesure où la structure profonde d'une phrase correspond à son analyse sémantique (sa *forme logique*) et aux conditions de vérité de la phrase en question, l'hypothèse performative conduit à un paradoxe pour la plupart des assertions. Selon l'hypothèse performative en effet, une phrase comme (1) a la même structure profonde qu'une phrase comme (4) :

(1) Le chat est sur le paillason.

(4) J'affirme que le chat est sur le paillason.

Si c'était le cas, alors les conditions de vérité de (1) et les conditions de (4) seraient identiques, puisqu'elles partageraient la même structure profonde. En d'autres termes, on ne pourrait plus dire que (1) est vraie si et seulement si le chat est sur le paillason, mais on devrait dire que (1) est vraie si et seulement si j'affirme que le chat est sur le paillason. Or, il va de soi que la vérité de (1) ne dépend pas du fait que le locuteur affirme quoi que ce soit, mais dépend bien du fait que le chat soit sur le paillason.

L'hypothèse performative a donc pour conséquence d'imposer pour tous les énoncés une préface performative qui:

- soit ne doit pas être interprétée sémantiquement (pour ne pas générer de conditions de vérité incorrectes), mais dès lors la phrase n'est pas interprétable ;
- soit doit être interprétée sémantiquement (pour que la phrase soit interprétable), mais dès lors la phrase se voit attribuer des conditions de vérité incorrectes.

Ces deux conséquences étant inacceptables, l'auteur du **Performadoxe**, Lycan, en conclut que l'hypothèse performative doit être abandonnée.

Conclusion

D'une utilisation du langage comme discours avec ses spécificités, la pragmatique se doit d'évoquer le langage, dans ce contexte, comme à la fois une dimension discursive, communicative et sociale. Et de ce fait, tous les actes doivent autant agir sur la réalité et permet à celui qui produit un énoncé d'accomplir, ce faisant, une action. Dans cette optique, les énoncés ne sont ni vrais ni faux. Dans ce sens, le langage est mis en exergue par deux procédés prépondérants qui sont le processus codique et le processus inférentiel.

Conclusion générale

Au terme de ce développement théorique et l'exposition de l'itinéraire qu'a connu le domaine linguistique, inscrit comme champ des savoirs contemporains, il y a lieu de noter que la représentation et l'organisation de la discipline revêt une fonction sociale et institutionnelle où les développements du structuralisme sont de ce point de vue emblématiques. En effet, sur le plan épistémologique, celui qui concerne la construction de la discipline, de l'examen des réflexions et des savoirs ayant contribué à la naissance de la science du langage la « fondation » est plus lente, diffuse et multiple, empruntant les voies de la sédimentation historique et des croisements interdisciplinaires.

Concernant cette évolution des théories et leurs renouvellements, Saussure fait remarquer que :

« Dans tous les domaines de la linguistique, il est très remarquable que, aussitôt qu'une proposition prend un caractère général, elle exprime ou bien, et comme on voudra, la chose la plus banale, qu'on éprouve une sorte de pudeur à énoncer – ou bien la chose la plus paradoxale, qui sera aveuglément combattue par les mêmes personnes qui riaient tout à l'heure de voir la même vérité dite sous une forme plus facile » (p.61).

Cette « conception » de la théorie nous semble consubstantiel à la théorie elle-même, c'est même un de ses éléments définitoires. Plus encore, c'est une condition nécessaire de sa fécondité et donc de sa dynamique en tant que discipline.

L'énoncé des paradoxes, ou plus exactement de ce qui est qualifié comme tel, autorise une diversité prolifique des approches même si la reconnaissance institutionnelle ne la valide pas toujours.

En fait, les théories ne se développent pas dans l'autonomie intellectuelle mais sont profondément ancrées dans l'histoire et l'organisation de la société. Ce qui est particulièrement vrai pour la linguistique pré-saussurienne, les approches fonctionnelles et les perspectives discursives. La linguistique, comme le langage lui-même, accomplit simultanément les deux fonctions de formulation et de construction du monde, sans que la distinction des deux soit vraiment possible, ni même envisageable.

Références bibliographiques

- Anscombre J.-C. & O. Ducrot (1983), *L'Argumentation dans la langue*, Bruxelles,
- Anscombre J.C. (1985), « Grammaire traditionnelle et grammaire argumentative de la concession », *Revue Internationale de Philosophie*, vol. 39/155, 333-340.
- Austin J.L. (1970), *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil.
- Bach E. (1989), *Informal Lectures on Formal Semantics*, New York, State University of
- Bakhtine M. (1977), *Le Marxisme et la Philosophie du langage : essai d'application de la*
- Benveniste E. (1966), « La nature du signe linguistique », et « Les relations de temps dans
- Bloomfield, L., (1970), *Le langage*, Payot.
- Chomsky N. (1969a), *Structures syntaxiques*, Paris, Seuil.
- Chomsky N. (1977a), *Réflexions sur le langage*, Paris, François Maspero.
- Chomsky N. (1977b), « Introduction à la théorie standard étendue », in *Langue. Théorie*
- Ducrot O. & al. (1980), « Texte et énonciation », in *Les mots du discours*, Paris, Minuit.
- Ducrot O. & J.-M. Schaeffer (1995), *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*.
- Ducrot O. (1968), *Le Structuralisme en linguistique*, Paris, Seuil (Coll. Points).
- Ducrot O. (1984), *Le Dire et le Dit*, Paris, Minuit.
- Ducrot O. (1989), *Logique, structure, énonciation*, Paris, Minuit.
- Gadet F. (1987), *Saussure, une science de la langue*, Paris, PUF.
- Harris R.A. (1993), *The Linguistics Wars*, Oxford, Oxford University Press.
- Harris, Z.S., (1970), *Papers in structural and transformational linguistics*, Dordrecht, Reidel.
- Hjelmslev L. (1971), « Pour une sémantique structurale », in *Essais linguistiques*, Paris,
- Hjelmslev, L., (1971), *Prolégomènes à une théorie du langage*, Minuit.
- Jakobson, R., (1985), *Une vie dans le langage*, Minuit.
- Maingueneau, D., (1990), *Pragmatique pour le discours littéraire*, Bordas. Mardaga.
- Martinet, A., (1960), *Éléments de linguistique générale*, Armand Colin, 3^{ème} édition.
- Sarfati G.E., (2002), *Précis de pragmatique*, Paris, Nathan.
- Saussure F. de (1955), *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.
- Searle J.R. (1972), *Les Actes de langage*, Paris, Hermann.
- Troubetzkoy N.S. (1949), *Principes de phonologie*, Paris, Klincksieck.